

DELIBERATION CR001-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 10 janvier 2022 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CR du 20 septembre 2021

La Commission de la Recherche réunie le 17 janvier 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la Commission de la recherche du 20 septembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Christian ROBLÉDO

*Président
de l'Université d'Angers*

Signé le 19 janvier 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 20 janvier 2022

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
20 septembre 2021

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 17 janvier 2022*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 20 septembre 2021 à 14h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. ROBLEDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent, arrivé à 15h00
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
BARICHARD Vincent	Présent
BLANCHARD Philippe	Présent
BRÉARD Dimitri	Excusé
CAMUS Sandra	Excusée, donne procuration à Philippe ALLAIN
CANEVET David	Présent
CHUREAU Véronique	Présente
CLERE Nicolas	Présent
DAUCÉ Bruno	Présent
DELALEU Frédéric	Excusé, donne procuration à Philippe BLANCHARD
DENÉCHÈRE Yves	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
EL BICHR Meryem	Présente
FARTSI Ida (suppléant : BUFFA Vincenzo)	Présent (suppléant)
FOUCHER Fabrice	Présent
GRATTON Emmanuel	Présent jusqu'à 16h15, puis donne procuration à Frédérique LE NAN
JUSSIEN Christelle	Excusée, donne procuration à Vincent BARICHARD
LAGARCE Frédéric	Présent, arrivé à 14h50 et jusqu'à 16h30 puis donne procuration à Nicolas CLERE
LANDÈS Claudine	Excusée, donne procuration à Fabrice FOUCHER
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Excusée, donne procuration à Nicolas CLERE
LONG Martine	Présente
MALLEGOL Patricia	Excusée
MANN Etienne	Excusé
MAKHOLOUTAH Aline	Absente
MARTINEZ Carmen	Excusée
MATHIEU Elisabeth	Présente
MOJTAHID Meryem	Excusée, donne procuration à Audrey ROUSSEAU
MOREL-BROCHET Annabelle	Présente
PERCHEPIED Laure	Excusée, donne procuration à David CANEVET
PIRAUX Arthur	Absent
POINT Laetitia	Absente
RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée, donne procuration à Audrey ROUSSEAU
ROUSSEAU Audrey	Présente
ROY Pierre-Marie	Excusé, donne procuration à Frédéric LAGARCE
SÉJOURNÉ Bruno	Excusé, donne procuration à Bruno DAUCE
VAUDEL Gwenaëlle	Présente
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente

Membre à titre consultatif présent :

Frédéric SAUBION, Directeur de la SFR MATRIX

Personnes invitées par le Président :

Alexa ROUEZ, Directrice-générale adjointe chargée de la recherche et des relations internationales

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Claire MANCEAU, Responsable de CAP Europe

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales	1
1.1 Résultats de la campagne ANR 2021	1
1.2 Retour sur le dispositif Tremplin Marie-Curie	4
1.3 Prolongations de thèses COVID : bilan et perspectives	5
1.4 Campagne IUF 2021	6
1.5 Appel à candidatures pour la direction du Pôle Doctoral	7
2. Prospective et moyens	8
2.1 AAP Pulsar	8
2.2 AAP Thèses Région / ALM	8
2.3 AAP Allocations Doctorales et Post-doctorales UA 2021 : liste complémentaire	10
2.4 Modalités d'attribution de la PEDR 2022	10
2.5 Retour CPER & DSG 2	12
2.6 Création de l'UAR Groupement Ligérien pour le Calcul Intensif Distribué (GliCID)	14
3. Affaires générales et statutaires	17
3.1 Bureau de la Commission de la recherche - élections	17
4. Questions diverses	17
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 20 septembre 2021	18

M. SIMONEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h30. A l'ouverture de la séance du 20 septembre 2021, 30 membres sont présents ou représentés (41 membres en exercice, 19 membres présents et 11 membres représentés).

Le quorum étant atteint, M. SIMONEAU ouvre la séance. Il est fait état des présents et des excusés. Il indique que M. ROBLEDO rejoindra la séance plus tard. M. SIMONEAU rappelle l'ordre du jour et indique que le point concernant l'approbation du procès-verbal de la Commission de la recherche du 28 juin 2021 est reporté à une séance ultérieure.

1. Informations générales

1.1 Résultats de la campagne ANR 2021

M. SIMONEAU indique que les résultats de la campagne ANR 2021 sont satisfaisants. 98 lettres d'intention ont été déposées, dont 29 ont été admises en phase II et 7 sélectionnées en PRCI. 14 des 29 projets admis en phase II seront financés, ce qui représente un taux d'acceptation des projets de 50%, auxquels s'ajouteront les PRCI si ceux-ci sont retenus pour financement.

M. SIMONEAU détaille la répartition par instrument de financement (cf. diaporama de séance, diapositive 5). 2 projets seront financés avec l'outil Jeune Chercheur Jeune Chercheuse (JCJC), 12 projets seront financés avec l'outil Projet de Recherche Collaborative (PRC) dont 4 en coordination et 8 en participation. Il n'y a pas de financement sur l'outil Projet de Recherche Collaborative Entreprise (PRCE), ce qui est regrettable car une forte mobilisation sur cet instrument, habituellement peu usité, avait permis le dépôt de 7 projets. Aucun ne sera financé. 7 dossiers ont été admis directement en phase II de l'instrument Projet de Recherche Collaborative Internationale (PRCI), dont les résultats sont en attente.

M. SIMONEAU expose la liste des projets de recherche financés (cf. diaporama de séance, diapositive 6). M. BLANCHARD précise que les projets de M. FRERE et de M. GOEB, pour l'unité de recherche MOLTECH-Anjou, sont distincts.

M. SIMONEAU détaille l'évolution du pourcentage de réussite pour chaque phase, depuis 2015 (cf. diaporama de séance, diapositives 7 et 8). Ces résultats restent inférieurs aux résultats nationaux mais l'obtention de 14% de projets financés en 2021 est satisfaisant au regard des taux de financement précédents. Il précise que le taux de 35 à 40% de projets sélectionnés en phase II est également à améliorer.

Suite à la demande d'un membre concernant l'évolution du préciput ANR prévu par la LPR, M. SIMONEAU indique que les arbitrages n'ont pas été transmis mais que l'évaluation devrait être positive en raison de la hausse du nombre de projets, de l'augmentation progressive du préciput et de la révision de la règle de répartition. Mme GIRAULT ajoute qu'une évolution de la répartition des frais de gestion est également à l'étude.

M. SIMONEAU confirme que le pourcentage de réussite est en augmentation conformément aux objectifs de la LPR. Le nombre important de projets déposés nationalement cette année pouvait laisser craindre que l'augmentation du pourcentage de réussite ne se traduise pas

par une augmentation du nombre de projets financés pour l'Université, ce qui n'est pas le cas. Il est à souhaiter que la progression constatée se reproduise les prochaines années.

M. SIMONEAU expose ensuite la répartition par pôle de recherche et par année des projets financés, depuis 2017 (cf. diaporama de séance, diapositive 9). Le nombre de projets financés reste relativement stable sur plusieurs pôles. Le pôle LL-SHS enregistre une forte augmentation en 2021 avec le financement de 6 projets, ce qui atteste de la volonté de l'ANR de financer plus largement les projets de recherche en SHS.

M. FOUCHER ajoute qu'un appel à projets est proposé par la Région pour les coordinateurs des projets retenus dans le cadre des dispositifs JCJC et PRC. M. SIMONEAU précise que ce dispositif ne fonctionne pas pour les projets JCJC mais que l'AAP Trajectoire nationale mis en place en 2020 permet d'allouer aux coordinateurs de projets PRC un bonus de 50 K€ ainsi qu'un bonus de 20 K€ pour les projets retenus sur liste complémentaire. Ce nouvel outil a bénéficié à l'unité IRHS en 2020. Le dispositif régional Trajectoire Internationale permet d'allouer des financements équivalents pour les projets PRCI en coordination retenus par l'ANR .

M. SIMONEAU mentionne ensuite les résultats satisfaisant des projets de l'Université aux programmes plus spécifiques de l'ANR. Le premier programme concerne l'AAP ASTRID, dont est lauréat le projet TAMPOMITO porté par M. LENAERS et qui bénéficie d'un financement de 275 K€ sur une durée de 30 mois. Ce projet est coordonné par l'unité MITOVASC et implique d'autres unités partenaires. Le second programme concerne l'appel à manifestation d'intérêt du PIA 4 dans la section des programmes prioritaires de recherche. Le projet MITOMICS est coordonné par M. PROCACCIO et bénéficie d'un financement de 1,4 M€ sur une durée de 60 mois, qui sera partagé dans le cadre de consortiums nationaux.

M. SIMONEAU indique que l'AAP ASTRID est récurrent depuis une dizaine d'années et piloté par la Direction Générale de l'Armement (DGA). Il vise à soutenir des projets de recherche avec des bas niveaux de maturité technologique (TRL) ayant des applications dans l'intérêt de la défense. Les projets financés par la DGA ne sont pas nécessairement militaires. Ils peuvent être divers comme celui de M. LENAERS portant sur l'implication de la mitochondrie dans la pathophysiologie du coup de chaleur à l'exercice. Les résultats de cette recherche pourront être exploités par l'armée, ce qui justifie leur intérêt. L'objectif de cet AAP est de stimuler l'ouverture de voies nouvelles de recherche et l'identification de ruptures technologiques. Les projets doivent avoir une durée comprise entre 18 à 36 mois et peuvent bénéficier d'un financement maximum de 300 K€. 17 projets ont été retenus en 2021 et 6 projets placés sur liste complémentaire. Pour les projets ayant déjà bénéficié de thèses cofinancées par la DGA, cet appel à projets peut s'inscrire dans la continuité de ce cofinancement.

M. SIMONEAU poursuit avec la présentation du projet de monsieur PROCACCIO, déposé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sur les maladies rares et qui sera présenté lors d'une prochaine Commission de la recherche. Ce dispositif rentre dans les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) du PIA4, qui peuvent être des PEPR exploratoires ou des PEPR d'accélération. Il indique qu'il est important de ne pas se censurer et de répondre à ce type de manifestation d'intérêt ou appel à projets dès lors que l'unité de recherche dispose des compétences pour se positionner sur la thématique

proposée. Le succès de M. PROCACCIO illustre parfaitement cette démarche alors que la concurrence de centres de recherche de taille plus importante était possible. Les projets sont financés à hauteur de 1,4 M€ pour une durée de six ans, ce qui est suffisant pour obtenir des résultats. 11 projets ont été retenus en 2021 et aucun en liste complémentaire.

M. SIMONEAU expose ensuite le nouveau programme ANR 2022 (cf. diaporama de séance, dispositives 14 à 18). Six nouveaux axes de recherche sont prévus, concernant principalement les SHS et portant davantage sur des thématiques disciplinaires que les précédentes qui concernaient des enjeux de société. 19 axes sur les 56 proposés sont transversaux. Les outils habituels de l'ANR figurent parmi les instruments de financement 2022 (PRC, PRCE, JCJC et PRCI). Un nouvel instrument est créé pour les Projets de Recherche Mono-équipe (PRME), ne nécessitant pas de collaborations avec d'autres unités. Il souligne la nouvelle obligation d'indiquer le numéro ORCID des chercheurs impliqués dans le projet sur le dossier de candidature. Il rappelle que l'enregistrement d'un numéro ORCID se fait très rapidement et rappelle que l'HCERES avait annoncé, dès la vague B de ses évaluations 2021, de son caractère obligatoire d'ici à la prochaine évaluation.

M. SIMONEAU détaille le Projet de Recherche Mono-Equipe (PRME). Il permet de soutenir des projets ambitieux au caractère novateur et remarquable portés par une équipe constituée et pérenne. Il nécessite une forte implication du coordinateur, d'au moins 40% de temps de recherche, et le projet doit impliquer deux équivalents temps plein recherche. L'aide ne peut être allouée qu'à l'équipe. Il ne peut pas y avoir de changement de coordination en cours de projet, sauf cas de force majeure. La collaboration scientifique avec d'autres chercheurs n'est pas permise. Le coordinateur ne doit pas bénéficier d'un financement ERC en cours, ni de financement de type "Equipe FRM", ni déposer un projet JCJC, PRC, PRCE ou PRCI comme coordinateur. L'axe scientifique du laboratoire correspondant au PRME doit être reconnu par la tutelle hébergeante et le coordinateur doit obtenir la validation formelle du directeur du laboratoire pour déposer son projet PRME, l'engagement de l'équipe devant être en cohérence avec le projet scientifique de l'unité de recherche.

M. SIMONEAU présente également les outils classiques de l'ANR. Pour l'instrument JCJC, il est nécessaire que la prise de fonction du porteur du projet soit postérieure au 1er janvier 2016. Un seul financement peut être alloué au cours de la carrière. Pour les PRC, la collaboration avec des entreprises conduisant à des travaux de recherche et de développement n'est pas autorisée, l'entreprise étant soit membre du consortium qui demande le financement dans le cadre d'un PRCE soit prestataire de services. L'instrument PRCE n'est pas modifié dans le cadre de la campagne ANR 2022.

Mme CAUCHY précise pour l'instrument JCJC que le délai de cinq ans à compter de la prise de fonctions peut être prolongé pour les personnes ayant eu des enfants.

S'agissant des PRCI, M. SIMONEAU rappelle que l'ANR est "Lead Agency" pour le Brésil dans le cadre du programme FAPESP, le Canada-Québec et le Luxembourg. Le PRCI peut être piloté par une agence étrangère, ce qui est le cas de l'Allemagne, de l'Autriche, des États-Unis et de la Suisse. Le PRCI peut être en dehors des "Lead Agency", ce qui est cas du Brésil avec le programme FACEPE, d'Hong Kong, de la Russie, de Singapour et de Taiwan.

La phase I du calendrier des différents instruments de l'ANR sera ouverte à partir du 30 septembre 2021. Les lettres d'intention devront être déposées pour le 28 octobre 2021 et les résultats seront communiqués à la fin du mois de février 2022. La phase II sera close à la fin du mois de mars 2022. La culture et les résultats interviendront en juillet 2022.

M. SIMONEAU mentionne une évolution satisfaisante concernant les projets classés sur liste complémentaire en 2021 mais non sélectionnés. Ils seront invités automatiquement en phase II, sans nouvelle évaluation par les comités d'évaluation scientifique. Ces projets doivent être déposés en phase I et leur invitation en phase II reste conditionnée à leur éligibilité. Les projets déposés doivent être identiques, c'est-à-dire avoir le même coordinateur, le même instrument de financement, le même titre et un consortium comparable. Les listes complémentaires 2021 n'ont pas été publiées.

1.2 Retour sur le dispositif Tremplin Marie-Curie

Ce point est présenté par Mme MANCEAU, Responsable du pôle Cap Europe (cf. diaporama de séance, diapositives 19 à 23).

Mme MANCEAU rappelle que ce dispositif a été lancé au printemps 2021. Son objectif initial est d'accompagner les chercheurs dans le dépôt des dossiers Horizon Europe pour l'obtention de bourses Marie Curie en augmentant la qualité et la quantité des dossiers déposés par l'Université, avec un objectif de 15 dossiers annuels d'ici 2025.

Le dispositif s'articule autour de trois étapes. La première étape est un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier des superviseurs souhaitant accueillir un chercheur européen ou international dans le cadre d'une bourse Marie Curie. La deuxième étape consiste à relayer cet appel à manifestation d'intérêt afin de susciter des candidatures de post doctorants européens et internationaux via EURAXESS, le site anglais de l'UA ou les différentes collaborations menées par l'unité de recherche concernée avec des partenaires européens ou internationaux. La troisième étape consiste en l'organisation d'une MasterClass à Angers permettant l'organisation d'un temps d'échange des superviseurs et des candidats sur le projet afin d'améliorer la qualité des dossiers et favoriser leur collaboration dans le cadre de la rédaction du dossier de candidature.

L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé en mai 2021. Quatre superviseurs se sont positionnés, deux d'entre eux ayant déjà un candidat à proposer. Un appel à candidatures a été lancé pour les deux autres superviseurs intéressés et onze candidatures complètes ont été réceptionnées, dont trois retenues. Certains candidats avaient identifié des superviseurs avec lesquels ils souhaitaient collaborer. Ils ont été sollicités. Six dépôts de dossiers de mobilité entrantes sont prévus ainsi qu'un dossier de mobilité sortante. La MasterClass prévue initialement en juin 2021 a été reportée en septembre 2021 puis remplacée par une formation à distance compte-tenu de la situation sanitaire en Europe.

Mme MANCEAU présente ensuite les différents superviseurs engagés dans le dispositif. M. PAYS-VOLARD redépose un projet précédemment soumis. M. GOUJON avait un candidat déjà identifié. M. CANEVET a répondu à la manifestation d'intérêt sans candidat et a pu bénéficier de la venue d'une candidate anglaise à la mi-septembre. Mme GIRTAN n'a pas trouvé de candidat parmi ceux sélectionnés et ne proposera pas de dossier cette année. MM. CHARKI, MEATCHI et CAFASSO ne s'étaient initialement pas positionnés mais ont

identifié parmi les candidatures reçues des projets correspondant à leurs thématiques et déposeront des dossiers. Enfin, M. DREMEAUX de l'unité TEMOS effectuera une mobilité sortante.

Les dossiers de bourse Marie Curie sont à déposer pour la mi-octobre et sont actuellement en cours de rédaction. La réponse de la Commission Européenne interviendra au début de l'année 2022. Ce dispositif a été perçu très positivement, même si quelques difficultés ont été rencontrées lors de la phase de diffusion des offres dans les différents réseaux européens ou internationaux. Les unités de recherche sans site ou page internet en langue anglaise ont freiné des candidats qui n'ont pas positionné leur candidature car ne disposant pas de suffisamment d'informations.

Mme MANCEAU souligne l'opportunité que présente le site de la Commission Européenne EURAXESS ou encore des réseaux sociaux qui permettent de diffuser très largement les offres en direction de la communauté scientifique. Le dispositif a été financé en 2021 sur des fonds exceptionnels de la Région. Ces fonds ne sont pas pérennes. Le financement du dispositif pour 2022 reste à définir, avec pour objectif de réunir l'ensemble des partenaires européens et candidats dès que les conditions sanitaires autoriseront les déplacements.

M. CANEVET indique que la formation à distance sur ce dispositif est excellente. Elle pourrait être proposée à tous les chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Université pour la rédaction de leurs projets. Il souligne l'aide de M. MASSOT et de Mme DRAY et la dynamique de formation au dépôt de projet initiée par Cap Europe.

M. SIMONEAU précise que le nombre de projets déposés est légèrement inférieur aux objectifs mais qu'il s'agit d'une dynamique encourageante. Mme MANCEAU rappelle l'objectif de 25 dossiers déposés à l'horizon 2025 et qu'il s'agissait pour 2021 d'amorcer une dynamique, définir un calendrier, afin de permettre aux unités de recherche d'acquérir un réflexe annuel de dépôt de dossiers. Le dispositif Marie Curie est l'un des plus accessibles du programme Horizon l'Europe, avec des taux de réussite élevés.

M. SIMONEAU ajoute que les post-doctorants bénéficiant d'une bourse Marie Curie sont de très grande qualité et le recours à ce dispositif doit être encouragé dans l'intérêt des unités de recherche et des chercheurs accueillis. Son financement sera pérennisé, sur fonds régionaux ou d'autres fonds.

1.3 Prolongations de thèses COVID : bilan et perspectives

M. SIMONEAU rappelle qu'un bilan des demandes de prolongation a été présenté en juin 2020 pour les années 2021 à 2023, avec une recherche de financement parallèlement aux subventions allouées par l'Etat aux établissements.

L'impact financier en 2020 a été de 116.669 €, comprenant une part notifiée par la Région en août 2021, une part allouée par Angers Loire Métropole (ALM) et une autre par le FEDER ainsi que d'autres financeurs. L'Université a financé un reliquat de 8.242 €, pris en charge pour partie par les unités de recherche et pour l'autre partie sur le budget central.

Pour 2021, les prolongations ont un coût de 175 K€, l'enveloppe attribuée par le ministère étant de 135.540 €. La Région et ALM ont financé à hauteur de 10.694 €, ce qui laisse à la charge de l'Université un reliquat de 28.772 € financé sur le budget central.

L'impact financier des prolongations des thèses s'achevant en 2022 et 2023 est résiduel, l'impact majeur des prolongations étant en 2021. La contribution de l'Etat est en diminution comparée à 2021 et s'établit à hauteur de 55.346 €, les financements régionaux et de l'agglomération étant quant à eux arrivés à échéance. Il sera nécessaire de trouver un financement complémentaire sur le budget central ou des contributions des unités de recherche. Les besoins en financement sont évolutifs, certaines prolongations ayant été annulées en raison de l'interruption de la thèse pour cause de congé parental ou d'emploi trouvé, mais aussi pour des doctorants ayant bénéficié d'un poste d'ATER.

M. SIMONEAU ajoute que le ministère a globalement financé les demandes, même si 100% des demandes n'ont pas été prises en charge, la somme globale allouée de 2020 à 2023 étant de 280.246 € ce qui est satisfaisant.

1.4 Campagne IUF 2021

M. SIMONEAU indique que la date limite de dépôt des candidatures est le 29 octobre 2021. Il rappelle que Mme BARD et M. BLAUDEAU, historiens à TEMOS, sont lauréats de l'Institut Universitaire de France (IUF) depuis 2020. L'IUF est un réseau d'excellence universitaire en France et à l'étranger dont l'enjeu est de favoriser le développement de la recherche de haut niveau et de renforcer l'interdisciplinarité. Ses objectifs sont d'encourager l'excellence en matière de recherche, de contribuer à la féminisation du secteur de la recherche ainsi qu'à une répartition équilibrée de la recherche universitaire et donc à une politique de maillage scientifique du territoire.

La campagne 2022 prévoit l'ouverture de 164 chaires, dont 82 chaires junior et 82 chaires seniors, comprenant 70 chaires fondamentales ainsi que 10 nouvelles chaires d'innovation et 2 chaires de médiation scientifique, respectivement junior et sénior.

Les chaires d'innovation concernent des candidats dont le projet de recherche est de type recherche et développement permettant un transfert de résultats vers des entreprises ou la société. Les chaires de médiation scientifique sont destinées à encourager les personnes s'investissant dans la diffusion de la science pour le grand public. Les informations sur ces différents dispositifs sont disponibles sur le site de l'IUF.

M. SIMONEAU présente les conditions et modalités d'attribution des chaires, ainsi que les critères d'éligibilité (cf. diaporama de séance, diapositives 29 et 30). Il indique qu'un appel à projets est ouvert chaque année pour les membres juniors et seniors. Les chaires sont attribuées pour cinq ans renouvelables. Les lauréats bénéficient d'un soutien financier, d'une décharge d'enseignement et de l'attribution automatique de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR).

Trois candidatures maximum peuvent être déposées sur une période de cinq ans. Elles sont examinées par deux jurys distincts nommés par le ministère. Le nombre de lauréats issus des établissements parisiens ne peut représenter plus d'un tiers des candidats retenus. 2/5 minimum des candidats retenus doit présenter un projet dans le domaine des

sciences et de la médecine et 2/5 minimum doivent appartenir au secteur des sciences humaines et sociales. A l'issue des cinq années du projet, le lauréat devient membre honoraire de l'IUF. Les lauréats juniors doivent avoir moins de 40 ans au 1^{er} janvier de l'année de nomination et il faut pour tous les lauréats avoir un service statutaire au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche dans les deux dernières années précédant la nomination IUF, ce qui peut être problématique pour les personnes ayant bénéficié d'une délégation CNRS, d'un détachement ou d'un CRCT, périodes qui ne seront alors pas comptabilisées. Cela peut conduire à reporter une candidature et/ou à déposer un dossier sénior, plus sélectif. Les dossiers doivent être rédigés en français et en anglais. Le projet doit présenter un caractère innovant dont l'objectif est une ouverture vers une candidature ERC. Le candidat doit avoir un rayonnement national et/ou international ou une prise de leadership ainsi que deux recommandants, dont un à l'étranger, et trois experts susceptibles d'être contactés par le jury.

M. SIMONEAU poursuit en mentionnant les obligations des membres de l'IUF (cf. diaporama de séance, diapositive 31). Le projet de recherche doit être réalisé dans la durée de la délégation de cinq ans. L'implication du lauréat dans une recherche de haut niveau et de visibilité internationale doit être renforcée et un rapport d'activité produit en fin de délégation. Le lauréat doit participer aux événements annuels de l'IUF et contribuer à la diffusion des savoirs auprès d'un large public, tout en mentionnant son appartenance à l'IUF dans les travaux, publications et interventions publiques. Il encourage les membres de la Commission de la recherche à diffuser cette information car peu de candidatures sont déposées par l'Université d'Angers alors que les dossiers présentés lors de la campagne 2020 ont été retenus. La campagne 2021 n'a pas retenu de dossier mais il faut persévérer et redéposer des candidatures sur ce dispositif équivalent d'un ERC national.

M. ROBLEDO précise qu'un accompagnement a été mis en place à l'occasion de l'octroi de deux IUF pour des enseignants-chercheurs de la même unité de recherche et du département d'enseignement. La décharge d'enseignement accordée est relativement importante. Elle a pour conséquence de libérer du temps pour la recherche mais de reporter la charge d'enseignement sur d'autres enseignants-chercheurs. La décision a été prise d'accompagner ces chaires par le recrutement de deux enseignants-chercheurs contractuels sur la durée de la délégation. Cet accompagnement sera généralisé à d'autres candidatures, afin de lever le frein lié au report de la charge pédagogique sur les collègues.

M. SIMONEAU invite les enseignants-chercheurs envisageant de déposer un dossier à solliciter l'appui de la DRIED et à prendre contact avec les membres IUF actuels et honoraires de l'Université, afin de bénéficier de leurs conseils.

1.5 Appel à candidatures pour la direction du Pôle Doctoral

M. SIMONEAU indique qu'un appel à candidatures a été lancé pour la direction du pôle doctoral, précédemment assurée par Mme GESLIN qui est aujourd'hui engagée dans d'autres responsabilités au sein de l'UFR Sciences.

Il rappelle que le périmètre des écoles doctorales va redevenir régional lors des nouvelles accréditations, dix écoles doctorales concernant l'Université d'Angers comme pour le

contrat quinquennal en cours. Elles seront pilotées par l'Ecole des docteurs, collège doctoral régional porté par l'Université de Nantes, Le Mans Université et l'Université d'Angers. Sur chaque site, un pôle doctoral gèrera les différentes écoles doctorales de l'établissement.

Le rôle de ce pôle doctoral est particulièrement important, notamment à Angers, pour la représentation de l'Université, le pilotage du conseil du Pôle doctoral ainsi que les partenariats avec les acteurs de l'ESR du territoire, les acteurs de la culture scientifique, ou encore la participation et l'organisation de manifestations concernant les docteurs (rentrée doctorale, formation HDRIALES, formation à destination des masters...). Le Pôle doctoral organise également la promotion d'évènements valorisant le doctorat et travaille en étroite collaboration avec les autres pôles du Mans et de Nantes afin de faire fonctionner le futur collège doctoral régional. La direction du Pôle doctoral nécessite des qualités managériales et un intérêt pour les études doctorales et les doctorants. L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 1er octobre 2021.

2. Prospective et moyens

2.1 AAP Pulsar

M. SIMONEAU rappelle que ce dispositif régional permet aux néo recrutés enseignants-chercheurs de candidater sur un projet de recherche conduisant à un cofinancement de 50% via l'appel à projets interne de l'université sous réserve que le projet soit retenu par la Région. La région attribue les 50% restants du cofinancement.

Une proposition de liste des projets à déposer a été validée en avril 2021 par la Commission de la recherche puis envoyée la Région. Elle est en cours d'instruction. Les arbitrages finaux auront lieu le 23 septembre 2021. D'ores et déjà, les retours des services régionaux permettent de savoir que les arbitrages seraient plutôt favorables pour l'ensemble des projets déposés. Il rappelle les projets déposés (cf. diaporama de séance, diapositive 36). L'ensemble des demandes portent sur 52.005 €, correspondant au montant attribué par l'Université d'Angers sur ces projets, de sorte qu'un avis positif de la Région devrait intervenir pour compléter les budgets. L'information officielle devrait pouvoir être transmise le 24 septembre 2021.

2.2 AAP Thèses Région / ALM

M. SIMONEAU rappelle que l'AAP allocations internes sur projet a été présenté en mai 2021. Cinq demandes de cofinancement de demi-thèses ont été présentées à la Région, dont trois pour l'AAP Allocation doctorale SHS (deux pour le GRANEM et un pour Bepsylab), un projet sur le nouveau dispositif Tandem couplé avec le dispositif des thèses CIFRE (pour l'IRHS) et une thèse sur le dispositif Allocation doctorale Trajectoire internationale pour un chercheur de MITOVASC ayant obtenu en 2020 un PRCI comme coordinateur.

Des projets ont été déposés dans le cadre de l'AAP d'ALM, avec deux demi-thèses pour le LARIS et le GEROM, ainsi qu'une allocation postdoctorale de 12 mois pour M. MARCILLOUX de TEMOS. Ces demandes seraient acceptées, sous réserve qu'elles soient entérinées par les élus.

M. SIMONEAU expose l'ensemble des thèses de la liste principale, financées sur ce dispositif et dont le budget sera complété par l'Université d'Angers (cf. diaporama de séance, diapositives 39 à 42). Il précise que les demandes surlignées en rouge ne sont plus d'actualité car elles bénéficient d'un autre financement à 100%, ce qui permet d'utiliser les fonds libérés pour des projets de la liste complémentaire. Les projets de la liste principale peuvent tous être financés.

M. SIMONEAU indique qu'un projet présenté à ALM avec un cofinancement du CHU d'Angers par M. DELNESTE pour le CRCINA (surligné en rouge) a obtenu un financement à 100% par la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM), ce qui libère un demi-financement pour un projet de la liste complémentaire. Le projet de M. LESAIN, placé en première position, a obtenu la confirmation de son co-financement par le programme THELEME et peut être complété avec le demi-financement libéré par l'IRHS dont le projet est intégralement financé par une thèse CIFRE. Le projet du LPHIA nécessitant un financement à 100%, il ne peut être financé en l'absence d'autres fonds libérés par la liste principale. Le projet de M. PAPON, placé en troisième position, porte sur une demande de post-doctorant de 12 mois. ALM a accepté d'allouer le demi-financement libéré par le projet de M. DELNESTE pour le financement de ce post-doctorant. Il est demandé à la Commission de la recherche de valider cette proposition.

Suite à la question d'un membre concernant l'impact de la LPR sur ces différents financements, M. SIMONEAU précise qu'il est prévu une augmentation des allocations doctorales à partir de septembre 2021 pour les nouveaux contrats conclus, à hauteur de 1.866 € bruts mensuel. Les thèses entièrement financées par l'Université d'Angers bénéficieront de ce nouveau montant réglementaire. Les cofinanceurs n'ont pas l'obligation de suivre cette augmentation mais le cofinancement régional à hauteur de 55 K€ permet de la couvrir. La LPR prévoit une augmentation progressive de 6% chaque année, pour une revalorisation finale de 30 %. Une augmentation de la dotation de l'Université a été allouée par le ministère, permettant de prendre en compte la revalorisation annuelle de 6%. ALM a conservé son montant de financement de 45 K€, qui ne correspond plus à 50% du financement, de sorte que des fonds supplémentaires devront être recherchés. Ce financement complémentaire des thèses soutenues par ALM sera peu coûteux d'ici à la fin de l'année civile sur le budget en cours, mais il sera beaucoup plus onéreux sur le budget 2022, même si les thèses financées par ALM ne sont pas très nombreuses. Il invite les membres de la Commission de la recherche en recherche de financements à bien spécifier le nouveau coût d'un contrat doctoral.

Au titre des mesures prévues par la LPR, M. SIMONEAU mentionne l'augmentation du nombre d'allocations doctorales mais aucune information officielle n'a été transmise à ce jour. Certains établissements auraient déjà bénéficié de ces financements supplémentaires, qui devaient concerner prioritairement les SHS. Le ministère sera sollicité sur le nombre d'allocations supplémentaires pouvant être attribuées à l'Université, pour l'année en cours et pour la rentrée 2022.

M. ROBLÉDO ajoute que le ministère a affecté les thèses supplémentaires par écoles doctorales. Certaines étant réparties sur plusieurs établissements, une vérification est en cours pour, le cas échéant, définir la répartition de la somme allouée entre les différents établissements. Il confirme que la notification des allocations doctorales ministérielles

intervenue en aout 2021 pour l'Université d'Angers ne comprend pas une augmentation de leur nombre.

2.3 AAP Allocations Doctorales et Post-doctorales UA 2021 : liste complémentaire

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche la liste complémentaire de l'AAP Allocations Doctorales et Post-doctorales UA 2021, proposant de financer la thèse de M. LESAIN et le post-doctorant de M. PAPON, qui sera intégralement financé par ALM.

La liste complémentaire de l'AAP Allocations Doctorales et Postdoctorales UA 2021 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix.

M. SIMONEAU souligne qu'ALM a accepté toutes les demandes de financement et a encouragé l'Université à déposer un projet supplémentaire pour utiliser la totalité du financement disponible, ce qui est une évolution très positive comparé aux années antérieures.

2.4 Modalités d'attribution de la PEDR 2022

M. SIMONEAU rappelle qu'un groupe de travail a été constitué au printemps 2021 pour réfléchir sur les modalités d'attribution de la PEDR. Plusieurs membres de la Commission de la recherche y ont participé. Un ensemble de propositions ont été formulées.

Il rappelle les critères actuels de la PEDR. La première étape est de recueillir l'avis du CNU qui transmet une note globale pour chaque dossier et des notes intermédiaires sur quatre critères. Tous les dossiers ayant reçu la note globale A sont retenus et ont une prime de 6.000 € par an. Les dossiers ayant reçu la note globale B reçoivent une prime de 4.000 € par an quand ils sont retenus. L'enveloppe budgétaire annuelle UA est d'environ 140 K, permettant l'attribution systématique d'une prime pour tous les dossiers A ainsi que l'attribution de primes à certains dossiers B si elle n'est pas entièrement consommée. Les dossiers B bénéficiant de la prime sont sélectionnés en utilisant l'algorithme du ministère qui aplanit les hétérogénéités inter-CNU sur les notes intermédiaires.

Il précise que la note principale est attribuée dans le respect de quotas, qui prévoient une note A pour 20% des dossiers, une note B pour 30% des dossiers et une note C pour 50% des dossiers. Concernant les notes intermédiaires, il n'y a pas de quotas donc un risque d'hétérogénéité qui justifie l'utilisation de l'algorithme ministériel.

Il a été constaté qu'un pourcentage de plus en plus faible de notes B obtenait la PEDR en raison d'une augmentation très nette du nombre de dossiers notés A. Il s'agit d'une conséquence logique à une enveloppe financière fixe et au fait que les dossiers notés A soient systématiquement retenus. Le nombre de dossiers déposés augmentant, le pourcentage global de candidats retenus baisse. En 2020, le nombre de lauréats à la PEDR à l'Université d'Angers était de 33% alors que la moyenne nationale de candidats retenus

se situait à 44%, soit un différentiel significatif et qui augmente régulièrement. Il ne s'agit pas d'un effet conjoncturel.

Plusieurs scénarios ont été explorés par le groupe de travail. Il a été unanimement décidé de conserver l'évaluation par le CNU, instance externe et indépendante dispensant l'établissement d'attribuer lui-même des notes aux dossiers de ses candidats. L'objectif était d'augmenter le pourcentage de candidats lauréats en conservant l'attribution systématique aux dossiers notés A, tout en permettant d'attribuer davantage de primes aux dossiers avec notés B. Il a été proposé une augmentation raisonnable de l'enveloppe globale et de passer à une prime unique, ne différenciant plus les candidats en fonction de leur note globale.

M. SIMONEAU souligne l'effet pervers du système actuel. L'augmentation du nombre de dossiers notés A et le fait que la prime soit plus importante réduisent automatiquement la somme allouée aux dossiers avec une note B, même si l'on augmente l'enveloppe financière.

La proposition est d'augmenter l'enveloppe financière de 140 K€ à 160 K€, ce qui devra être validé par le Conseil d'administration. La proposition consiste ensuite à allouer une somme unique de 5.000 €, quel que soit le rang de la personne, en conservant l'attribution systématique aux dossiers ayant une note A et une attribution du reliquat aux dossiers ayant une note B sélectionnés en utilisant l'algorithme du ministère selon les mêmes procédés qu'actuellement.

M. SIMONEAU présente une simulation sur les données antérieures de ces nouveaux critères (cf. diaporama de séance, diapositive 47). En 2020, 26 personnes ont obtenu une prime, soit 33% de lauréats, dont 24% de dossiers avec une note B. L'application des nouveaux critères en 2020 aurait permis d'attribuer 32 primes, soit 41% de lauréats - se rapprochant de la moyenne nationale de 44% - dont 48 dossiers ayant une note B. Le même constat peut être fait sur les données de 2019, le pourcentage de primes étant en augmentation, avec 39% de lauréats en raison d'un nombre moins important de dossiers ayant une note A et 42% de dossiers ayant une note B qui auraient pu recevoir une prime. L'application des nouveaux critères en 2019 aurait permis de satisfaire 2/3 des dossiers avec un pourcentage global de lauréats de 46,5% conforme à la moyenne nationale.

La méthode proposée par le groupe de travail maintient la philosophie de la sélection mais l'augmentation de l'enveloppe et l'harmonisation du montant des primes permet d'atténuer de façon durable les effets néfastes du système antérieur. Il rappelle que la limite entre les dossiers ayant une note A et ceux ayant une note B est souvent ténue. Seuls 20% des dossiers peuvent avoir une note A. Ce quota conduit à attribuer une note globale B à des dossiers ayant pourtant 4 notes intermédiaires A.

M. SIMONEAU indique que ces propositions seront effectives pour l'année 2022, après avis du Conseil d'administration sur l'augmentation de l'enveloppe budgétaire. Il rappelle que le Conseil académique intervient dans la procédure.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche les modalités d'attribution de la PEDR 2022.

Les modalités d'attribution de la PEDR 2022 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 33 voix.

2.5 Retour CPER & DSG 2

M. SIMONEAU expose les arbitrages intervenus dans le cadre du CPER 2021-2027 pour l'acquisition d'équipements (cf. diaporama de séance, diapositives 49 à 52). La validation définitive du soutien de l'Etat n'est pas intervenue mais les services du DRARI et de la Région ont confirmé que les demandes d'aides ne devraient pas être modifiées. Les arbitrages sur les demandes et la répartition des financements entre les différents financeurs ont été opérés, ce qui n'est pas encore le cas pour l'Université de Nantes et pourrait impacter des fiches communes avec cet établissement.

La demande du pôle matériaux pour l'acquisition d'un équipement en physique-chimie commun avec Le Mans Université, portée par M. LEVILLAIN, est retenue à hauteur de 1,7 M€ pour la partie angevine. La demande initiale était de 2,3 M€. Des contacts sont en cours avec Le Mans Université pour examiner les options permettant de financer la différence.

La demande du pôle végétal-environnement concerne un équipement d'imagerie d'excellence destiné à la plateforme PHENOTIC, portée par M. ROUSSEAU, pour un montant de 2,5 M€. Elle serait accordée.

Le pôle santé a présenté trois demandes. La première concerne une imagerie d'excellence pour la santé, portée par M. DELNESTE pour un montant de 2,3 M€, qui serait arbitrée à 1,7 M€. Une discussion sur les priorisations de l'acquisition de cet équipement est en cours avec M. DELNESTE. La deuxième concerne les activités de l'unité MINT, portée par M. SAULNIER, pour un montant de 650 K€, qui serait arbitrée favorablement. La troisième est une demande portée par Mme MARION, concernant l'acquisition d'équipements et d'immobilier permettant la mise en place d'une plateforme d'exploration préclinique de confinement de niveau 3, à hauteur de 1,3 M€, qui n'a pas été retenue. Cette information était déjà connue, les demandes d'aides ayant été déposées en 2019 et des informations ayant été obtenues sur l'absence de financement de ce projet.

Enfin, une demande d'aide a été présentée pour l'acquisition d'un équipement mutualisable pour les pôles santé et végétal, concernant les OMICS co-portées par Mme JACQUES et M. PROCACCIO, pour un montant initial de 3 M€ ayant fait l'objet de pré-arbitrages de l'Etat et ramenée à 1,4 M€. Cette demande est finalement retenue pour 2 M€, soit au-delà de la demande de dernière intention.

M. SIMONEAU considère que les demandes ont été retenues de façon satisfaisante, la demande globale de 10,5 M€ étant satisfaite à hauteur de 8,5 M€.

M. SIMONEAU expose également des demandes d'aides pour des équipements n'étant pas portés par l'Université d'Angers.

Pour les pôles MathSTIC et santé, le projet GLICID sur le calcul intensif, porté par M. SAUBION pour un montant total de 6 M€ est arbitré avec un financement de 1,8 M€ pour le site d'Angers. Il précise que ce découpage par site est virtuel, le projet étant centralisé par l'Université de Nantes.

Pour le pôle MathSTIC, le projet PAD 4.0, commun à l'ENSAM et à l'Université d'Angers porté par M. BIGAUD pour un montant de 850 K€ n'est pas retenu car l'ENSAM a été financé sur le programme immobilier adjacent.

Enfin, et pour le pôle SHS, le programme DATALAB porté par M. SAGOT pour l'acquisition d'équipements et pour le fonctionnement des Userlabs d'Angers, du Mans et de Nantes avait formulé une demande de 2,23 M€. Elle est arbitrée à hauteur de 540 K€, uniquement pour la part équipement car le fonctionnement ne peut être financé dans le cadre du CPER. La demande concernant l'environnement, le fonctionnement et une partie des ressources humaines sera financée dans le cadre d'un conventionnement entre la MSH Ange Guépin et la Région.

M. SIMONEAU expose la demande concernant le dispositif CAP EUROPE à hauteur de 7,79 M€ ainsi que le projet présenté dans le cadre du volet innovation du CPER pour le recrutement d'ingénieurs filières dans la continuité du programme régional Fil'Innov pour un montant de 11 M€. L'arbitrage est d'environ 6 M€, avec environ 2 M€ pour le site d'Angers ce qui est très satisfaisant car le soutien des ressources humaines n'est généralement pas prévu par ce type de convention CPER. Ce financement n'est toutefois pas confirmé officiellement.

M. SIMONEAU indique pour information d'autres demandes où l'Université d'Angers n'est pas directement concernée. Il mentionne, dans le cadre du volet innovation, le projet porté par WE NETWORK qui est financé à hauteur de 1,8 M€ pour des équipements pouvant bénéficier aux chercheurs travaillant dans la dynamique du RFI WISE, ainsi que le soutien du ministère de l'agriculture et de la Région pour le projet porté par AGROCAMPUS pour 670 K€ pour des financements de thèses, comme dans le CPER actuel.

M. ROBLEDÓ précise que ces financements ne reviennent pas à l'Université d'Angers mais concernent le site angevin de ces projets. M. SIMONEAU rappelle que ces financements ne sont pas encore officialisés par des conventions mais qu'ils sont arbitrés. M. ROBLEDÓ ajoute que les sommes allouées sont satisfaisantes sur le volet équipements mais aussi sur le volet immobilier qui alloue 37,5 M€ ajoutés au 8,5 M€ obtenus dans le cadre du plan de relance, en comparaison au précédent volet immobilier financé pour 27 M€.

En parallèle du CPER, M. SIMONEAU indique que le dialogue stratégique de gestion (DSG) est mis en place depuis deux années par le ministère afin de faire remonter différents projets des établissements. La phase 1 du DSG est liée aux projets d'établissements et la phase 2 peut comporter des projets en lien avec la recherche. L'Université a transmis des projets d'équipements non inclus dans le CPER au vu des informations détenues en avril 2021. Le projet PHIMO, financé par le CPER à hauteur de 2 M€ sur les 3 M€ initialement demandés, a été transmis dans le DSG 2 afin d'obtenir le financement de séquenceurs et d'une PCR digitale, mutualisés entre les pôles santé et végétal. L'Etat a alloué 190 K€ pour leur acquisition, en deux fractions versées en 2021 et 2022.

M. SIMONEAU indique que ce dispositif est intéressant car il permet de financer des équipements non intégrés dans le CPER, mais il n'est pas garanti que le DSG soit reconduit chaque année selon les mêmes modalités. Le dispositif AAP Infrastructures régionales peut également être utilisé, afin de financer des équipements ne pouvant être pris en charge à 100% par les unités de recherche ou l'établissement. Le DSG demande un cofinancement de 15%, qui reste modeste comparativement au 40% de cofinancement exigé par la Région sur l'AAP équipements. Il est une voie de réflexion intéressante mais nécessite d'établir un projet cohérent d'équipements.

M. CANEVET demande quel est le calendrier du DSG 2 pour l'année 2022. M. SIMONEAU indique que les deux phases seront modifiées. Le calendrier n'est pas encore connu. M. ROBLEDO ajoute que les deux phases seront maintenues mais la phase 1 a été anticipée. Elle concerne le projet d'établissement, c'est-à-dire les mesures devant être mises en place en écho aux politiques générales définies par le ministère, ainsi que l'évolution de la trajectoire financière de l'établissement, c'est-à-dire l'évolution de sa masse salariale. Cette phase a été anticipée afin que les arbitrages de l'Etat puissent être intégrés dans la pré-notification de la subvention pour charges de service public attendue en novembre 2021. La phase 2 comprend la présentation des projets de fonctionnement et d'investissement. Elle permet depuis 2021 d'y intégrer des projets spécifiques à la recherche. Les projets doivent être transmis au plus tard fin décembre 2021 ou au début du mois de janvier 2022. Cette phase a été anticipée de deux mois par rapport au calendrier du précédent DSG.

M. SIMONEAU ajoute qu'il est préférable de mener des réflexions en amont, de façon prospective, même si le projet ne peut être immédiatement intégré au prochain DSG 2. Il est nécessaire de recenser les équipements pouvant être financés dans le cadre du CPER et de l'AAP Infrastructures, ainsi que ceux complémentaires pouvant être sollicités lors du DSG dans le cadre d'une réflexion globale avec les pôles.

M. CANEVET demande quel est l'état d'avancement de l'AAP Infrastructures régionales. M. SIMONEAU indique que les arbitrages n'ont pas été transmis sur les dossiers présentés, tant celui porté par l'INRAE associant l'Université d'Angers que celui porté par l'Université de Nantes pour le CEISAM associant également l'établissement mais sans financement. Il souligne qu'il sera nécessaire d'être attentif à ce que les projets d'équipements transmis dans le cadre de l'AAP Infrastructures régionales ne soient pas rejetés au motif qu'ils auraient dû être sollicités dans le cadre du CPER.

2.6 Création de l'UAR Groupement Ligérien pour le Calcul Intensif Distribué (GliCID)

M. SIMONEAU indique que les Unités d'Appui à la Recherche (UAR) sont la nouvelle appellation des Unités Mixtes de Services (UMS).

Ce point est présenté par M. SAUBION, Directeur de la SFR MathSTIC.

M. SAUBION indique que la création d'une UAR a semblé pertinente dans le cadre du CPER, qui serait également labellisée par d'autres tutelles et commune à l'ensemble des partenaires régionaux.

Lors de la construction du nouveau CPER, il a été constaté le besoin croissant de mutualisation d'équipements comparé au précédent qui était organisé par sites. L'objectif est d'acheter des équipements de calcul avec des processeurs classiques, des processeurs graphiques avec applications en intelligence artificielle, des éléments de stockage, qui seront intégrés dans un même DATACENTER.

M. SAUBION explique que le calcul de haute performance est organisé à l'échelle européenne en Tier. Le Tier0 concerne les centres de calcul globaux européens, dont l'un est localisé en Allemagne avec 300 000 cœurs de calcul. Pour un ordre de comparaison, le plus gros équipement de calcul de l'unité de recherche LERIA comporte 1000 cœurs de calcul. Le Tier1 est le niveau national, avec l'Institut du développement et des ressources en informatique scientifique (IDRIS) du CNRS, qui dispose de 85 000 cœurs.

L'objectif de l'UAR GLiCID est de construire un mesocentre à l'échelle régionale. La réflexion a été menée par les acteurs souhaitant bénéficier du CPER pour la jouvence ou l'acquisition d'équipements importants, tels que le Centre de Calcul Intensif des Pays de la Loire (CCIPL) situé à l'Université de Nantes et qui mutualise des équipements avec l'Université d'Angers et Le Mans Université, la plateforme BiRD, dédiée à la génomique et la santé, l'Ecole Centrale, la structure INRALAB de Le Mans Université et le pôle MathSTIC. Le projet global vise à mettre à disposition des différents utilisateurs, un équipement pour les cinq années à venir.

Les membres fondateurs du projet GLiCID sont Centrale Nantes, l'Inserm, les Universités d'Angers, de Nantes et du Mans, le CNRS étant quant à lui en attente de positionnement. Il démarre avec quatre sites d'équipements existants et 400 utilisateurs, en vue de la mise en place à l'horizon 2026 du datacenter régional unique. Le budget est de 6M€ dans le CPER 2021-2027, dont 1,8 M€ pour l'Université d'Angers avec un objectif de 130 millions d'heures de calcul chaque année à l'horizon 2027.

Sur l'Université d'Angers, de nombreuses unités de recherche ont des besoins en calcul intensif. Pour le pôle matériaux, les unités MOLTECH et LPHIA disposent d'équipements et l'unité MOLTECH à une thèse commune avec le LERIA. Les pôles santé et végétal ont de nombreuses collaborations avec le LARIS, le LAREMA et le LERIA, notamment l'équipe Imorphen créée par M. ROUSSEAU qui requiert de gros moyens de calcul et seront utilisateurs de l'UAR GLiCID. Le pôle SHS a également des perspectives d'utilisation avec le Userlab. Les besoins seront croissants et la structure globale mettra à disposition des établissements des moyens de calcul avec leurs supports techniques de gestion localisés dans un même lieu.

Les tutelles seront l'Université d'Angers, l'Ecole Centrale, Le Mans Université, l'Université de Nantes ainsi que l'INSERM, des discussions étant en cours avec d'autres EPST et une labellisation par le CNRS étant envisagée. Chaque tutelle apportera des moyens de fonctionnement et des ressources humaines. La gouvernance sera assurée par un collège de directeurs, avec un directeur principal et quatre directeurs-adjoints. Le directeur principal pressenti serait le responsable actuel du CCIPL de Nantes, également directeur de recherche au LPG.

Un comité de pilotage fera intervenir les cinq tutelles, notamment sur les décisions concernant la répartition des moyens. Des instances consultatives seront mises en place, avec un conseil d'unité qui sera un relais de l'équipe technique commune constituée d'ingénieurs des différentes structures. Un comité d'utilisateurs assurera la remontée des besoins et leur prise en compte, ainsi que l'effectivité de la mise à disposition gratuite des moyens de calcul.

Les tutelles s'engagent à la mise à disposition des moyens, dont ceux préexistants qui seront mutualisés s'ils ne sont pas sur-utilisés. Cela pourrait être le cas des moyens de l'Université de Nantes ou du CICPL. Les moyens de fonctionnement viseront à la prise en charge des fluides nécessités par le Datacenter. Concernant les moyens humains, M. SAUBION indique que l'Université d'Angers créera un poste d'ingénieur de recherche pour le prochain contrat quinquennal et la remercie pour son engagement dans le projet. Pour l'année 2021, la Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation (DRARI) a alloué un financement exceptionnel de 400 K€ permettant l'acquisition de cartes graphiques qui ont été mises à disposition des utilisateurs du CCIPL.

Concernant le phasage des investissements, la création de l'UAR GLiCID est prévue en 2021 et la première tranche sera localisée en 2022 à l'Ecole Centrale de Nantes. A l'issue du CPER le Datacenter DACAS sera situé à Nantes et regroupera l'ensemble des équipements.

M. SAUBION indique enfin que les différentes commissions de la recherche des établissements doivent approuver la création de l'UAR GLiCID.

M. SIMONEAU rappelle que la création de l'UAR GLiCID est un enjeu important, car il permettra de rationaliser des coûts importants pour chaque établissement et de disposer en un lieu unique d'équipements qui n'auraient pas pu être acquis individuellement. Cette mutualisation à l'échelle régionale dans le cadre du CPER numérique est pertinente, la partie réseaux étant portée par l'Université d'Angers et celle concernant le Datacenter étant portée par l'Université de Nantes. Le centre de calcul commun sera localisé à Nantes et sera relié aux différents sites par un réseau performant.

M. SAUBION confirme que ce projet est intéressant en terme de coût financier global, le budget de 6 M€ permettant l'acquisition de davantage de matériel qu'initialement envisagé, en raison de la baisse des coûts. La mutualisation des compétences permettra également d'employer des équipements sous-utilisés.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche la création de l'UAR GLiCID.

La création de l'UAR GLiCID est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

3. Affaires générales et statutaires

3.1 Bureau de la Commission de la recherche - élections

M. SIMONEAU rappelle que le Bureau de la Commission de la recherche comprend la représentation de chaque pôle de recherche, assurée par le directeur ou la directrice du pôle, ainsi qu'un membre élu de la Commission de la recherche.

Mme JUSSIEN représentait jusqu'alors le pôle Maths-STIC au sein du Bureau et M. ROY le pôle Santé. Ils ont souhaité ne pas poursuivre cette représentation mais resteront membres élus de la Commission de la recherche.

M. ROBLEDO indique que deux personnes sont proposées pour prendre leur suite, en respectant la parité. Il propose, en accord avec le Bureau de la Commission de la recherche, de remplacer Mme JUSSIEN par M. BARICHARD et de remplacer M. ROY par Mme ROUSSEAU.

M. SIMONEAU invite les membres de la Commission de la recherche à procéder à l'élection des membres du Bureau de la Commission de la recherche pour les pôles Santé et MathSTIC.

A l'issue du scrutin, Madame Audrey ROUSSEAU est élue membre du Bureau de la Commission de la recherche sur proposition du Président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 31 voix pour et 1 abstention.

Monsieur Vincent BARICHARD est élu membre du Bureau de la Commission de la recherche sur proposition du Président.

Cette élection est acquise, suite à un vote à bulletin secret, avec 31 voix pour et 1 abstention.

4. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

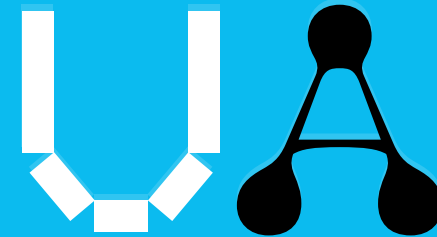
Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 20 septembre 2021

Commission recherche du 20 Septembre 2021



université
angers



Ordre du jour

1 - Informations générales

2 - Procès-verbal de la CR

- Procès-verbal de la CR du 28 juin 2021 – **vote reporté**

3 - Prospective et moyens

- *AAP Pulsar - information (si retour des résultats)*
- AAP Thèses Région / ALM - information
- AAP Allocations Doctorales et Post-doctorales UA 2021 : listes complémentaires – **vote**
- Modalité d'Attribution de la PEDR 2022 - **vote**
- Retour CPER & DSG 2 – information
- UAR Glicid - **vote**

4 – Affaires générales et statutaires

- Bureau de la commission recherche - **élection**

5 – Questions diverses

Informations générales

- Résultats ANR
- Retour Tremplin Marie-Curie
- Prolongations de thèses COVID : bilan et perspectives
- IUF (date limite : 29/10/2021)
- Appel à candidature Pôle Doctoral

ANR

- Retour sur campagne 2021

ANR 2021 – Résultats

Phase 1

98 soumissions

Phase 2

29 + 7 PRCI

=> **Financés**
: 14
7 PRCI en
attente

▼ **15 JCJC** | Phase II : 5

=> **Financés : 2**

▼ **68 PRC** (24 Coord. et 44 Part.) | Phase II : 23 (5C + 18P)

=> **Financés : 12** (4 Coord. et 8 Part.)

▼ **7 PRCE** (3 Coord et 5 Part) | Phase II : 1

=> **Financés : 0**

▼ **7 PRCI** (5 Coord et 2 en Part) | Directement en Phase II

=> **En attente de résultats : 7**

Gestion
financière

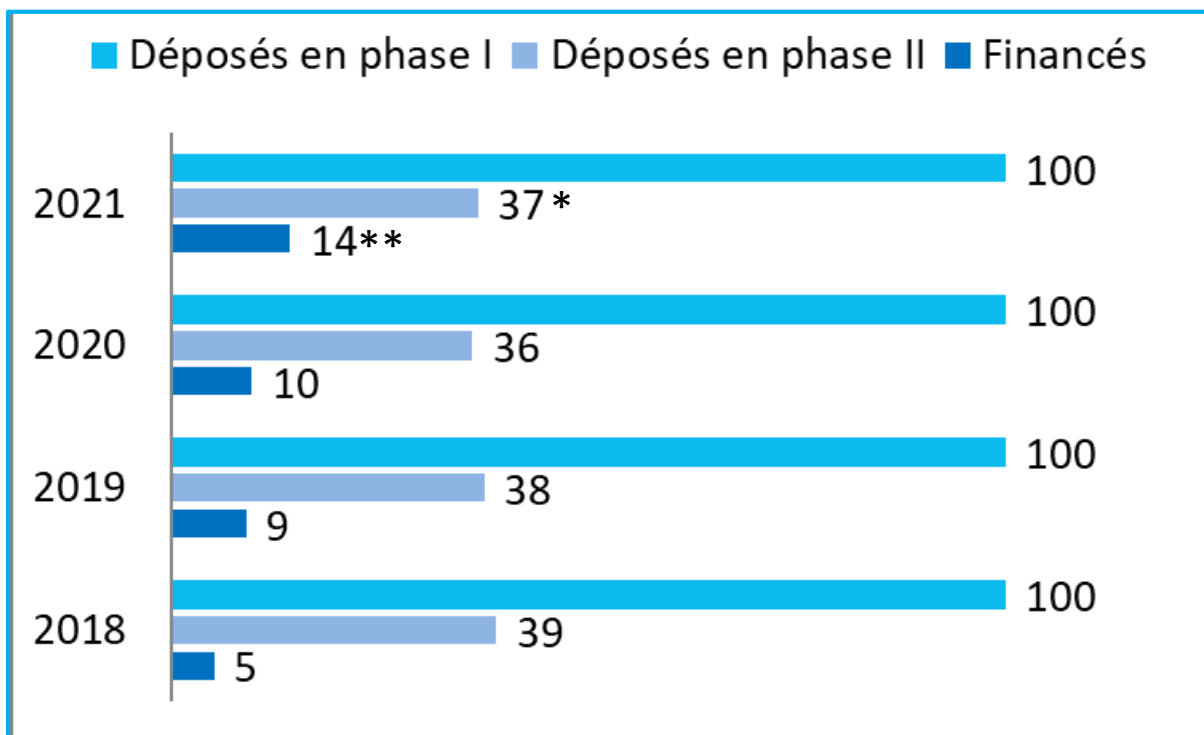
8 CNRS => 5 (+ 1 PRCI) => 2
13 INRAE => 4 (+ 2 PRCI) => 1
2 INSERM => 1 => 1
75 UA => 19 (+ 4 PRCI) => 10

ANR 2021 : Résultats

Type d'ANR	Laboratoire	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire
JCJC	MOLTECH-Anjou	GOUJON Antoine	C
	TEMOS	HANAFI Nahema	C
PRC	IRHS	VERDIER Jérôme	P
	ATOMYCA	MARION Estelle	P
	MINT	LEGEAY Samuel	P
	MITOVASC	HENRION Daniel	P
	MOLTECH-Anjou	FRERE Pierre	P
		GOEB Sébastien	C
	LARIS	ROUSSEAU David	P
	ESO	FLEURET Sébastien	C
	GRANEM	CAMUS Sandra	C
	LPPL	ALLAIN Philippe	P
		POTARD Catherine	P
TEMOS	DENECHERE Yves	C	

ANR 2015 – 2021 : Evolution en %

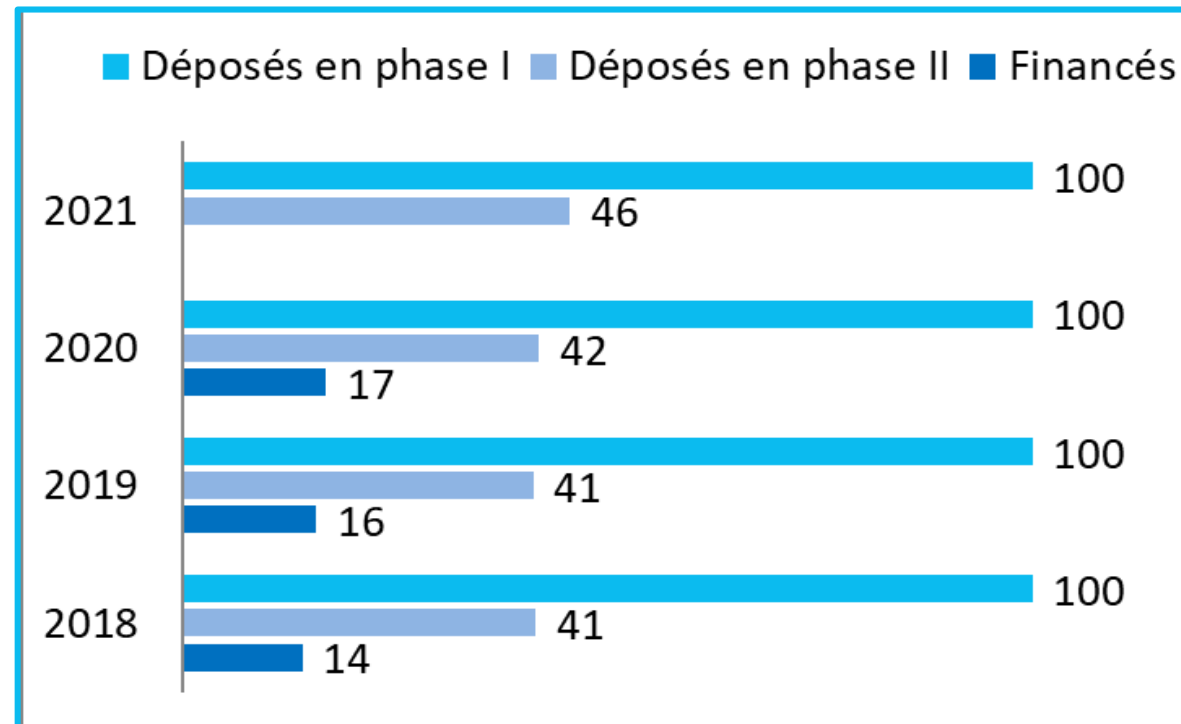
Université d'Angers



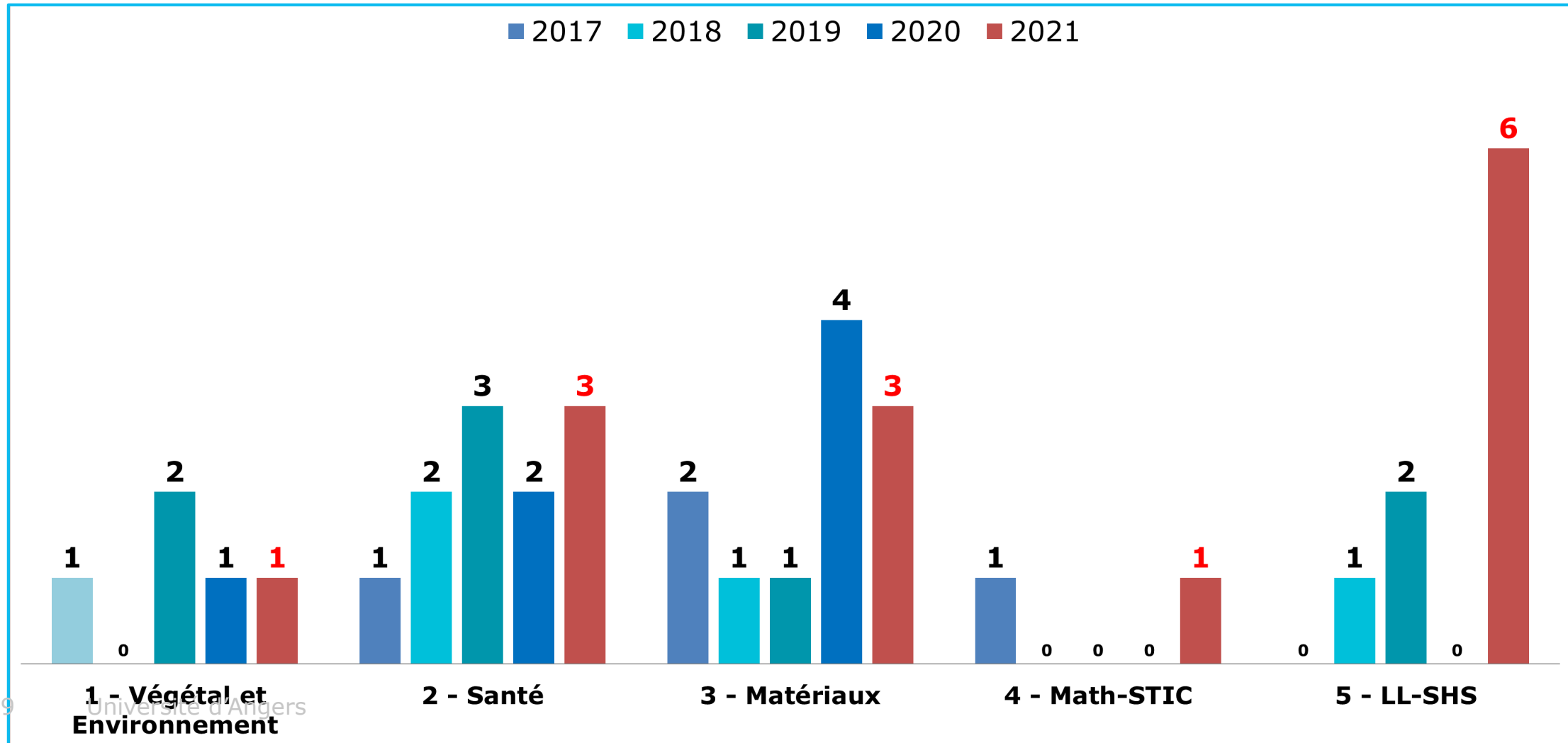
*Sans les PRCI : 32%

**Sans les PRCI en attente

Au National



ANR 2017 – 2021 : Financés par pôle



ANR 2021 – Résultats hors AAP Générique

Programmation AAP spécifique

- APP ASTRID : **TEMPOMITO** (*Implication de la mitochondrie dans la pathophysiologie du Coup de Chaleur à l'Exercice. A la recherche de nouveaux bio-marqueurs*) : Coordonné par **Guy LENAERS**, MITOVASC
- Montant & Durée : **275,40 k€** sur une durée de **30 mois**
- Partenaires: Université de Grenoble (Grenoble), IRBA (Brétigny sur Orge), CRCN Equipe Neuro (Paris)

Appel à manifestations d'intérêt

- AMI (PIA4 - PPR) « Accélérer la recherche et l'innovation sur les Maladies Rares grâce aux bases de données » : **MITOMICS** (*Base de données pour les maladies mitochondriales : une approche multi-OMICS intégrative*) : Coordonné par **Vincent PROCACCIO**, MITOVASC
- Montant & Durée : **1.397.663€** sur une durée de **60 mois**.
- Partenaires : CHU de Nice (Nice), Université côte d'azur (Nice), INRIA Epione (Nice), Université de Nantes (Nantes), CHU d'Angers (Angers).

ASTRID : Présentation du périmètre

- La Direction générale de l'armement (DGA) et l'Agence nationale de la recherche (ANR), ont créé en 2011 un programme de soutien à la recherche, le programme **ASTRID**, spécifiquement dédié aux recherches à bas niveaux de maturité technologique dont certaines applications sont **d'intérêt pour la défense**.
- **Retombées** éventuelles attendues à la fois civiles et militaires.
- **Objectifs** : stimuler l'ouverture de voies nouvelles de recherches et l'identification de ruptures technologiques
- Projets d'une **durée de 18 à 36 mois**. Le montant maximum de l'aide allouée est **limité à 300 k€**.
- Pour l'édition 2021 : **17 projets retenus** & 6 projets en liste complémentaire.

AMI « Accélérer la recherche et l'innovation sur les maladies rares grâce aux bases de données » : Présentation du périmètre

- Le Plan national maladies rares 3 (**PNMR3**) a pour ambition de favoriser l'accès au diagnostic, d'améliorer les parcours de santé, et de promouvoir la recherche et l'innovation thérapeutique pour les maladies rares : mise en place d'un **Programme Prioritaire de Recherche** sur les maladies rares doté de **20 M€ sur dix ans**.
- Objectif : favoriser le développement de projets de recherche ambitieux permettant des avancées scientifiques importantes pour **améliorer** le diagnostic ou le traitement des maladies rares, en s'appuyant sur la **création de bases de données** de qualité, accessibles, interopérables et réutilisables pour les maladies rares.
- Cet appel à manifestations d'intérêt sélectif mobilisera des consortia regroupant cliniciens et/ou biologistes médicaux travaillant en lien étroit avec un/des CRMR, FSMR et ERN, et une ou plusieurs équipes de recherche.
- Chaque projet peut être financé à hauteur de **1,4 M€ max.** sur une durée maximale de **6 ans**.
- Pour l'édition 2021 : **11 projets retenus** & 0 projets en liste complémentaire.

ANR 2022

- **56** axes de recherche (CES) (6 de + que 2021, principalement en SHS) dont **19** transverses
- **5** instruments : PRC, PRCE, JCJC, PRCI et **PRME** (Projet de recherche mono-équipe)
- Pré-proposition = 4 pages | proposition détaillée = 20 pages
- 1 coordination 2021 , pas de coordination en 2022 (pour les JCJC pas de coor. avant la fin du projet)
- Priorités stratégiques : Intelligence artificielle | Sciences humaines et sociales | Technologies quantiques | Production de Bio-médicament | Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement | Recherche translationnelle sur les maladies rares | Covid-19 | Une articulation avec les futurs PEPR
- 3 candidatures max (1 coordination max) sauf certains AAP spécifiques
- **Le n° ORCID devient obligatoire**

ANR 2022

PRME : Projet de recherche mono-équipe

- Objectifs :
 - Soutenir les projets ambitieux et au caractère novateur remarquable
 - **Porté par la ou le responsable d'une équipe constituée et pérenne**
 - Forte implication du coordinateur ou de la coordinatrice (à minima 40 %)
 - **A minima 2 ETPR**
- Financement de l'équipe
 - Seule l'équipe est bénéficiaire de l'aide
 - Pas de changement de coordination en cours e projet
 - **Pas de collaboration**
- Pour le coordinateur / la coordinatrice :
 - Pas de financement ERC en cours, ni de financement type « Equipe FRM »
 - Pas de dépôt de projet JCJC, PRC, PRCE, PRME ou PRCI comme coordinateur ou coordinatrice pendant la durée du projet PRME
 - Pas d'implication comme responsable scientifique d'un partenaire de PRC, PRCE ou PRCI dans le cadre de l'AAPG 2022.

L'axe scientifique du laboratoire correspondant au PRME doit être reconnu par la tutelle hébergeante et le coordinateur doit obtenir la validation formelle du directeur du laboratoire pour déposer son projet PRME.

ANR 2022

JCJC

Thèse obtenue après le 01/01/2011

Prise de fonction (MCF/CR) après le 01/01/2016 (l'année « stagiaire » est incluse, mais les années de Post-doc, ATER, PRAG non sont pas incluses)

Le financement JCJC ne peut être obtenu qu'une **seule fois** au cours de la carrière à partir de l'édition 2022.

PRC

Nouveauté 2022 : **La collaboration avec des entreprises** (en autofinancement) conduisant des travaux de recherche et développement **n'est pas autorisée**. C'est-à-dire que l'entreprise est soit membre du consortium avec une demande de financement à l'ANR (= PRCE), soit prestataire de service.

PRCE

Rappel : Un PRCE vise à atteindre en commun des résultats de recherche profitables aux deux parties (Université et entreprise). La fourniture de prestations de recherche n'est pas considérée comme une forme de collaboration effective.

ANR 2022

PRCI

Trois procédures de dépôt différentes :

- PRCI dont l'ANR est Lead Agency (Brésil (FAPESP), Canada – Québec et Luxembourg)
- PRCI dont une agence étrangère est Lead Agency (Allemagne, Autriche, Etats-Unis et Suisse)
- PRCI hors Lead Agency (Brésil (FACEPE), Hong-Kong, Russie, Singapour et Taiwan)

Attention à bien suivre les instructions correspondantes à votre situation.

Calendrier

Ouverture Phase 1 :	fin septembre
Clôture Phase 1 :	28/10/2021
Ouverture Phase 2 :	fin février 2022
Clôture Phase 2 :	fin mars
Droit de réponse aux experts :	fin mai
Résultats PRC/ PRME / PRCE / JCJC :	juillet

ANR 2022

**Bonne
Nouvelle**

Projet sur liste complémentaire à l'AAPG 2021

Les projets classés en liste complémentaire à l'AAPG 2021 mais non sélectionnés pour financement sont invités automatiquement en étape 2 de l'AAPG2022, sans évaluation par les comités d'évaluation scientifique.

Attention :

- ils doivent être redéposés en étape 1 de l'AAPG 2022
- sous réserve d'éligibilité (*ex: JCJC n'étant plus éligible cette année*)

Les projets concernés doivent avoir le **même coordinateur / la même coordinatrice, le même instrument de financement, le même titre et un consortium comparable.**

La liste complémentaire n'a pas encore été publiée par l'ANR



université
angers

Tremplin Marie Curie

CAP EUROPE

Retour sur le dispositif de montage

Présentation Claire Manceau

Tremplin vers Marie-Curie

Le pôle Cap Europe a lancé en mai 2021 un dispositif « Tremplin vers Marie-Curie » de soutien au dépôt de projets Post-doctoral Fellowships.

➔ **Objectif initial: viser un dépôt de 15 dossiers annuels d'ici à 2025.**

Ce dispositif est articulé en trois étapes :

1. une manifestation d'intérêt interne à l'UA pour identifier des superviseurs prêts à accueillir un chercheur européen ou international;
2. un appel à candidatures ouvert à l'international, organisé par le pôle Cap Europe, relayé par EURAXESS, par le site internet en anglais de l'UA, par les partenaires européens des laboratoires etc.
3. Initialement une MasterClass à Angers transformée en formation distancielle pour les candidats et superviseurs et un accompagnement individualisé par les ingénieurs-projets de Cap Europe.



Tremplin vers Marie-Curie

➤ Bilan 1^{ère} année :

- 4 superviseurs UA se sont manifestés suite à la manifestation d'intérêt dont 2 qui avaient déjà identifié leurs candidats;
- 11 candidatures de post-doc reçues donc certaines ayant identifié d'autres superviseurs (dont 3 retenues)
- 1 candidat UA pour une mobilité sortante
- Un total de 6 dépôts prévus en mobilité entrante et 1 dépôt en sortante.

➤ Budget :

- Formation Enspire : 3850€
- Venue de la candidate anglaise : 500€

Tremplin vers Marie-Curie

Superviseurs		Post-doc	Observations
Olivier Pays-Volard	LETG	Gabriel E. Machovsky-Capuska – Australie	Re-dépôt d'un dossier 2020
Antoine Goujon	Moltech-Anjou	Kilingaru Shivakumar – Inde	Candidat identifié en amont par le porteur
David Canevet	Moltech-Anjou	Catherine Elisabeth Killalea – UK	Réponse à MAI. Venue à Angers début septembre
Mihaela Girtan	Lphia	Réponse à MAI. Pas de candidat correspondant.	
Abdératif Charki	LARIS	Ivan Serna - Colombie	Superviseurs pas positionnés initialement mais identifié par les candidats
Sourou Meatchi	GRANEM	Maris Triandewo– Indonésie	
Mattia Cafasso	LAREMA	Maxime Fairon – UK	Binôme crée sans l'aide de Cap Europe – ont cependant participé à la formation
Université de Sacramento - USA	TEMOS	François Drémeaux - UA	Mobilité sortante

Tremplin vers Marie-Curie

➤ Observations générales :

- Une initiative globalement bien accueillie par la communauté scientifique.
- Difficultés rencontrées: sites/pages Internet de certains labos peu voire pas accessibles en anglais. Frein pour les candidats.
- Opportunités : EURAXESS et réseaux sociaux (LinkedIn, Twitter) qui ont permis de bien relayer l'info.
- Initiative 2021 financée grâce à une enveloppe exceptionnelle Région. Comment financer l'édition 2022 ?

Prolongations thèse COVID

Bilan 2020 -2023

Prolongation contrats Covid

Etat au 31/08/21

Répartition 2020-2023	
Santé	16
Végétal	12
Matériaux	16
LL-SHS	18
TOTAL	62

	2020	2021	2022-23	
Santé	10	4	2	16
Végétal	3	5	4	12
Matériaux	7	6	3	16
LL-SHS	7	6	5	18
	27	21	14	62

Au 31/08/2021
4 prolongations annulées
(cause emploi trouvé)

DOCTORANTS	ETAT/ notification aout 21	TOTAL	REGION/ALM/FEDER	Autres	Reliquat UA (=total- financeurs dont Etat)
IMPACT FINANCIER 2020	76 806 €	116 669 €	40554,64	7549,86 -	8 242 €
IMPACT FINANCIER 2021	135 540 €	175 006 €	10694,21	0	28 772 €
IMPACT FINANCIER 2022	55 346 €	89 676 €	0	0	34 330 €
IMPACT FINANCIER 2023	13 554 €	15 100 €	0	0	1 546 €
IMPACT FINANCIER 2020-2023	281 246 €	396 451 €	51 249 €	7 550 €	56 406 €

POST-DOC	ETAT/ notification aout 21	TOTAL	REGION/ALM/FEDER	Autres	Reliquat UA (=total- financeurs dont Etat)
IMPACT FINANCIER 2020	24 383,00 €	98 477	66 550,06 €	0	7 543,94 €

TECHNICIEN	ETAT/ notification aout 21	TOTAL	REGION/ALM/FEDER	Autres	Reliquat UA (=total- financeurs dont Etat)
IMPACT FINANCIER 2020	0	7041,56			7 041,56 €

IUF

Campagne 2022

Date limite de candidature : 29/10/2021

Les IUF de l'Ua : Christine BARD | Philippe BLAUDEAU

IUF | Institut Universitaire de France

Un réseau de l'excellence universitaire en France et à l'étranger

Enjeu : Favoriser le développement de la recherche de haut niveau et renforcer l'interdisciplinarité

Trois objectifs :

- Encourager l'excellence en matière de recherche
- Contribuer à la féminisation du secteur de la recherche
- Contribuer à une répartition équilibrée de la recherche universitaire dans le pays, et donc à une politique de maillage scientifique du territoire.

Campagne 2022

82 chaires Juniors
82 chaires Senior

- **70** chaires fondamentales junior et senior
- **10** chaires d'Innovation* junior et senior
- **2** chaires de Médiation scientifique** junior et senior



* **Chaire d'Innovation :**



** **Médiation scientifique :**

Devenir membre de l'IUF

- Appel à candidature annuel (à partir de septembre)
- Candidat : être titulaire depuis 2 ans minimum
- 2 types de membres : IUF Juniors et IUF Seniors
- Durée : 5 ans, renouvelable sur nouvelle candidature
- Obtention d'un soutien financier et décharges d'enseignement + PEDR
- 3 candidatures maximum par période de 5 ans
- Candidatures examinées par deux jurys distincts nommés par le MESR
- Nb d'IUF fixé par le MESR : 1/3 issus d'établissements parisiens, 2/5^{ème} mini sciences et médecine, 2/5^{ème} mini LL-SH501
- A la fin de la délégation IUF, le membre devient membre honoraire

Conditions & Modalités

IUF Juniors & IUF Séniors

IUF Juniors

- Avoir moins de 40 ans au 1er janvier de l'année de nomination
- Report limite d'âge sous certaines conditions

IUF Séniors

- Avoir plus de 40 ans au 1er janvier de l'année de nomination

- Un **service statutaire au sein d'un EPSCP** dans les 2 années universitaires précédant la nomination à l'IUF
- Dossiers de candidature **en français et en anglais**
- Sont **éligibles** : fonctions administratives, syndicales ou électives
- Sont **non éligibles** : situation de détachement, de délégation ou de CRCT
- Projet : **caractère innovant**, avec possibilité d'**ouverture sur l'ERC**
- **Candidat** : **rayonnement** national ou international, **leadership**, animation scientifique
- **Deux recommandants** (dont 1 à l'étranger) **et 3 experts** susceptibles d'être contactés par le jury

Critères d'éligibilité

Obligations des membres IUF

- ✓ Réaliser le projet de recherche sur la durée de la délégation (5 ans)
- ✓ Renforcer l'implication dans une **recherche de haut niveau** et de **visibilité internationale**
- ✓ Produire **un rapport d'activité** à la fin de leur délégation
- ✓ Participer aux événements de l'IUF (assemblées plénières, colloques...)
- ✓ Contribuer à la **diffusion du savoir** auprès d'un large public
- ✓ Mentionner **l'appartenance à l'IUF** dans les travaux, les publications et interventions publiques.



Direction du Pôle Doctoral

Appel à Candidature pour

- Représenter l'UA aux réunions (Ecole des docteurs, GT doctorat de la COMUE)
- Piloter le conseil du pôle doctoral d'Angers
- Développer des partenariats avec les acteurs ESR du territoire, les acteurs de la culture scientifique (terre des sciences notamment) et participer aux réseaux nationaux
- Organiser les réunions de rentrée doctorale, les formations HDRIALES, les formations ou actions à destination des formations Masters, et toutes autres actions d'accompagnement des doctorant.e.s
- Contribuer à l'organisation et à la promotion d'évènements valorisant le doctorat

Procès verbal

Procès-verbal de la CR du 28 juin 2021 – vote reporté

VOTE

Prospective et moyens

- *AAP Pulsar - information (si retour des résultats)*
- AAP Thèses Région / ALM - information
- AAP Allocations Doctorales et Post-doctorales UA 2021 : listes complémentaires – **vote**
- Modalités d'Attribution de la PEDR 2022 - Vote
- Retour CPER & DSG 2 – information
- UAR Glicid

Pulsar

En attente arbitrage CP Région du 23/09/2021. A priori favorable

AAP Pulsar

Pôle de recherche	Unité de recherche	Porteur.se du projet	Acronyme du projet	Classement SFR	Titre du projet	Montant total	Montant demandé UA	Montant demandé Région Pulsar	Autre Apport
Santé	CRCINA	MIOT Charline	HyperRAG	1/1	Implications de l'hyperexpression des protéines RAG dans les leucémies aiguës lymphoblastiques B de l'enfant réfractaires ou en rechute.	40 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €
LL-SHS	TEMOS	MOYSAN Magalie	Archimed	1/3	Usages d'archives de la recherche biomédicale par les associations de lutte contre le sida. Une étude comparée France-Etats-Unis (1984-2016)	15 560 €	7 780 €	7 780 €	
LL-SHS	3L.AM	BOUTON-KELLY Ludivine et MOHRING Agatha	PICT	2/3	Penser, traduire et représenter le(s) corps: dire l'intime	31 110 €	14 255 €	14 255 €	2 600 €
LL-SHS	GRANEM	MEATCHI Sourou	DIGI-PME	3/3	Digitalisation & Intelligence des Données Numériques dans les PME et les Territoires	30 000 €	15 000 €	15 000 €	
Total						116 670 €	52 005 €	52 005 €	12 600 €

Allocations

- Allocation Région et ALM
- Allocation UA : attribution sur liste complémentaire

Allocation Région et ALM

Dossiers présentés Région : 5 ½ thèses

- Allocation doctorale SHS : 3 (2 Granem | 1 Bepsylab)
- Allocation doctorale Tandem : 1 (IRHS)
- Allocation doctorale Trajectoire internationale : 1 (Mitovasc)

Dossiers présentés ALM : 2 ½ thèses + 1 post doc 12 mois

- Allocation doctorale : 2 (Laris | Gerom)
- Allocation post-doctorale : 1 (Temos)

Allocations UA - Liste Principale

Unité de recherche	École doctorale	Encadrant	Sujet de la thèse	Proposition du bureau	Liste Principale
LPG	SML	Edouard Metzger	Enregistrement sédimentaire des évènements hypoxiques historiques dans l'estuaire de la Loire	50% UA 50% Programme LIFE REVERS'EAU	1
IRHS	EGAAL	Jean-Marc Celton	Caractérisation du déterminisme génétique et épigénétique du développement de la chair rouge et du brunissement en conservation chez la pomme	50% UA 50% Entreprise IFO	1
IRHS	EGAAL	Josiane Le Corff	Rôle des DEFenses de la plante hôte dans les Interactions entre champignons pathogène et antagonistes chez les Brassicacées sauvages (DEFIS)	50% UA 50% région Dispositif Tandem	1
GEROM	BS	Guillaume Mabillean	Impact de la chirurgie bariatrique préconceptionnelle sur le métabolisme osseux	50% UA 50% ALM	1
MINT	BS	Nicolas Clere	Mise en place d'une approche thérapeutique personnalisée du cancer broncho-pulmonaire combinant testing ex vivo, caractérisation moléculaire et influence du microenvironnement	50% UA 50 % NEXT	1
MitoVasc	BS	Olivier Baris	La Mitophagie : cible thérapeutique dans les CARDiopathies liées à l'instabilité génomique mitochondriale au cours du Vieillissement ? (MICARVI)	50% UA 50 % Région Dispositif trajectoire internationale	1
MitoVasc	BS	Guy Lenaers	Physiopathologie et thérapies des Neuropathies Optiques Héritaires	50% UA 50% Association Ouvrir les Yeux	1
MOLTECH-Anjou		Pierrick Hudhomme	PeryleneDlimide-based Polymers for Organic Photovoltaics and Electronics (PDI-POPE)	12 mois UA 12 mois ou 6 mois RFI	1

Allocations UA - Liste Principale

Unité de recherche	École doctorale	Encadrant	Sujet de la thèse	Proposition du bureau	Liste Principale
LAREMA	MathSTIC	Nicolas Dutertre	Propriétés topologiques et géométriques globales des ensembles et des applications semi-algébriques	50% UA 50% ALL Ambition Loire Lebesgue	1
LARIS	MathSTIC	Sébastien Lahaye	Méthodes formelles pour les systèmes réactifs, applications au live-coding	50% UA 50% ALM	1
ESO	STT	Richard Gaillard	Conditions de vie des étudiant.es et réussites en Licence	50% UA 50% Thélème	1
LPPL	ELICC	Arnaud Roy	Usages des écrans et développement exécutif des enfants français entre 2 et 12 ans	50% UA 50% Région Thèses SHS cofinancées	1
GRANEM	EDGE	Xavier Pautrel	Inégalités de salaire, d'emploi et de richesse et crise de la Covid-19 : quelles différences entre Etats-Unis et Europe ?	50% UA 50% Le Mans Université	1
BePsyLab	ELICC	Aubeline Vinay	« Mères-adolescentes : retentissements identitaires, processus de subjectivation et devenir »	50% UA 50% Région Thèses SHS cofinancées	1
GRANEM	EDGE	Samuel Bates	Viabilité de la politique monétaire : Le cas de l'union ouest-africaine	50% UA 50% Région Thèses SHS cofinancées	1
TEMOS	Université d'Angers	Patrice Marcilloux	CARAMèls (Comprendre les administrateurs et leurs relations à leurs mèls)	12 mois ALM	1

Demande hors cofinancement UA

Demande hors co-financement université d'Angers – Transmise à ALM par UA
Financement FRM obtenu pour 1 thèse 100%

Unité de recherche	École doctorale	Encadrant	Sujet de la thèse	Financement
CRCINA 7	BS	Yves Delneste	Implications de l'hyperexpression des protéines RAG dans les leucémies aiguës lymphoblastiques B de l'enfant réfractaires ou en rechute	50% CHU 50% ALM

Allocations Ua – liste complémentaire

Proposition d'attribution des financements libérés :

Unité de recherche	École doctorale	Encadrant	Sujet de la thèse	Proposition du bureau	Classement bureau
LERIA	MathSTIC	David Lesaint	Approches déclaratives par contraintes pour la modélisation et la résolution de problèmes d'emplois du temps universitaires	50% UA 50% Thélème	LC 1
LPHIA	3M	Mihaela Girtan	Modélisation et études des propriétés optiques et électriques des films minces de type O/CM/O pour cellules solaires et dispositifs optoélectroniques.	100% UA	LC 2
GEIHP		Nicolas Papon	Origine et évolution de la biosynthèse de l'acide mycophénolique chez les espèces fongiques	12 mois ALM	LC 3
ESO		Sébastien Fleuret	Comportements et Pratiques Territoriales en lien avec l'exposition à la maladie de l'Ulcère de Buruli	12 mois UA	LC 4

GT PEDR

- Evolution des modalités d'attribution

GT PEDR

Critères actuels à l'UA :

✓ Avis CNU

✓ Montant des primes :

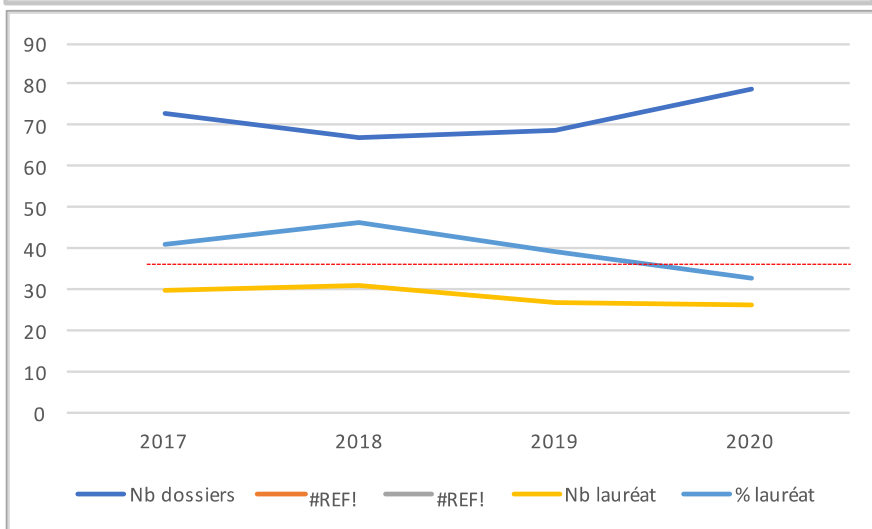
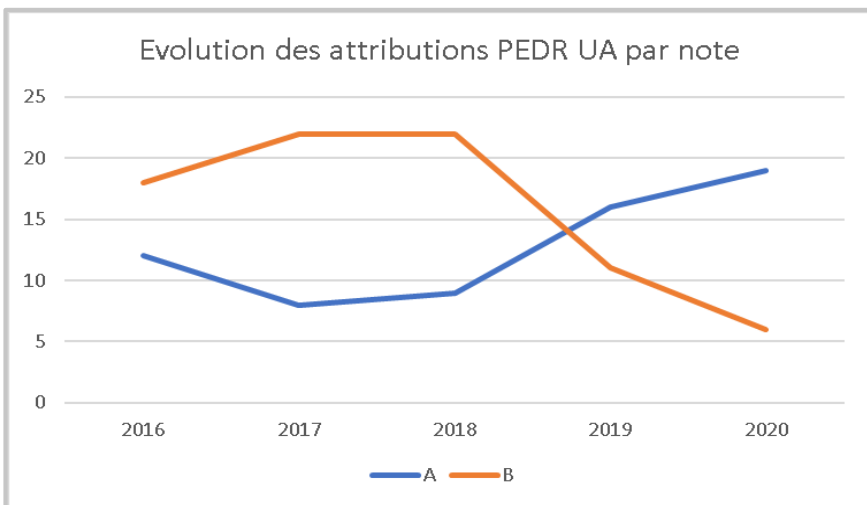
Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « A » : 6 000 €/an

Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « B » : 4 000 €/an

✓ Enveloppe : 140 k€

✓ => Tous les « A » reçoivent la prime de 6 000 € et si l'enveloppe n'est pas atteinte, les « B » sont triés en utilisant l'algorithme du ministère qui aplanit les hétérogénéités inter-CNU sur les notes intermédiaires

Quelques conclusions du GT



- Conserver l'évaluation CNU
- Augmenter le % de candidats lauréats UA

- => prendre tous les A et plus de B
- => Augmenter l'enveloppe globale
- => Prime unique pour A et B

En 2020 :

Au national : 44% des candidats sont lauréats

A l'UA : 33% des candidats sont lauréats

Propositions

2 leviers : l'enveloppe et les primes

- **Hausse de l'enveloppe** : 160 k€ (contre 140 k€ actuellement)
ce montant devra être validé par le CA
- **Montant des primes** :
 - Prime unique de 5 k€ pour les PR et MCF notés A ou B
 - Tous les « A » reçoivent la prime et si nécessaire les « B » sont sélectionnés en utilisant l'algorithme ministère (notes intermédiaires pondérées)

Simulation sur 2018 - 2021

Application de ces modalités sur les 3 années antérieures

	Réalisé			Simulé		
	Nb d'entrants	% lauréats	% dossiers B lauréats	Nb d'entrants	% lauréats	% dossiers B lauréats
2020	26	33	24	32	41	48
2019	27	39	42	32	46,5	61,5
2018	31	46	73	32	47	76,5

VOTE

Equipements

- CPER 2021 – 2027
- DSG 2

CPER 2021-2027 déposé par UA

Pôle	Intitulé du projet	Porteur de projet	Montant en M €	CPER U Angers arbitrages en M€
Matériaux	ALMAT Angers Le Mans Matériaux	Eric Levillain	2,300	1,70 €
Végétal & Environnement	ImaxVeg (Imagerie d'excellence pour le végétal) PHENOTIC	David Rousseau	2,510	2,51 €
Santé	ImaxHealth (Imagerie d'excellence pour la santé)	Yves Delneste	2,300	1,70 €
	CARNANOMED (Caractérisation de nanomédecines)	Patrick Saulnier	0,650	0,65 €
	PEPS3 (Plateforme d'Exploration Préclinique de confinement 3)	Estelle Marion	1,300	Non retenu
Santé & Végétal	PHIMO Plant Human Integrative Multiscale Omic	Marie Agnès Jacques	1,400	2,00 €
TOTAL			10,460	8,56 €

CPER 2021-2027 déposé par un tiers

Pôle	Intitulé du projet	Porteur UA	Montant en M €	Arbitrages CPER REGIONAL	CPER Part U Angers arbitrages en M€
Maths Stic & Santé	GLICID	Frédéric SAUBION	6,000	6,000	1,80
Maths-Stic	PAD 4.0 opération UA +ENSAM DITWI (Digital TWIns pour le pronostic de systèmes complexes)	David BIGAUD	0,850	0,000	Non retenu
SHS	DATALAB	Dominique Sagot	2,230	0,540	0,201
TOTAL			9,080	6,540	2,001

CPER 2021-2027 | Innovation

Pôle	Intitulé du projet	Porteur UA	Montant en M €	Arbitrages CPER REGIONAL	CPER Part U Angers arbitrages en M€
Tous pôles	CAP EUROPE		7,790	NC	NC
Tous pôles	FIL'INNOV		11,027	5,902	1,908
TOTAL			18,817	5,902	1,908

CPER 2021-2027 | Autres fiches

Pôle	Intitulé du projet	Porteur UA	Montant en M €	Arbitrages CPER REGIONAL	CPER Part U Angers arbitrages en M€
Pôles matériaux & Maths Stic	WE NETWORK				1,77
Pôle Végétal	Soutien Doctoral Agrocampus				0,67
TOTAL					2,44

DSG 2

Dialogue stratégique de gestion

- DSG = dialogue stratégique de gestion concernant les projets d'établissement établi en lien avec le ministère et remontés par le recteur.
- 2 phases :
 - DSG | projets d'établissement
 - DSG 2 | projets en lien avec la recherche et notamment pour les équipements qui n'entrent ni dans le CPER ni dans le Feder
- DSG2 = **190 k€ (50% en 2021 et 50 % en 2022)**
 - Fiche métabolomique épigénétique (One Health) | SFR ICAT + SFR QUASAV
 - Equipements demandés : Séquenceur gridION, PCR digitale, Séquenceur MiSeq

UAR Glicid

Création de l'unité d'appui à la recherche Glicid

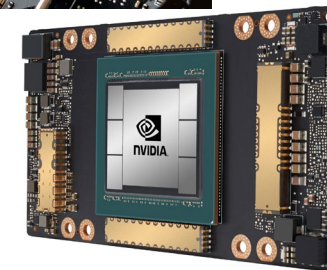
Présentation Frédéric SAUBION

- UAR GLiCID
- Groupement Ligérien pour le Calcul Intensif Distribué



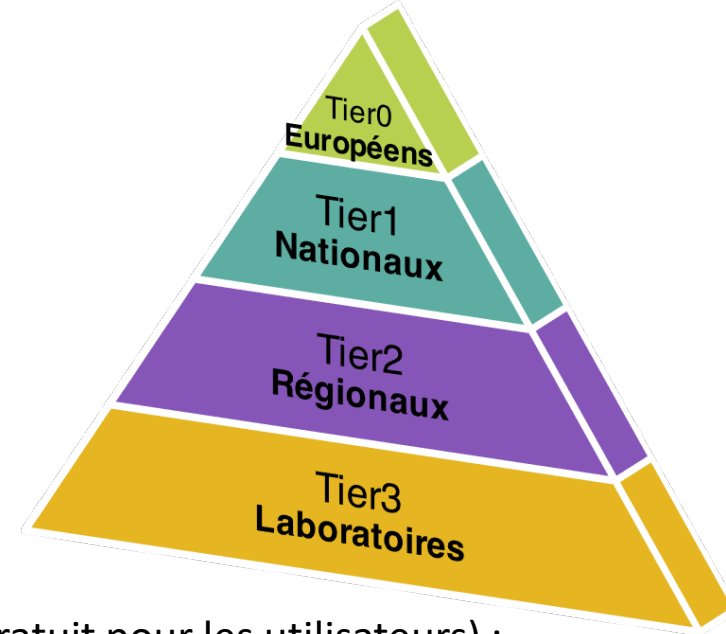
Le calcul scientifique

- Le calcul scientifique concerne :
 - Historiquement, principalement les domaines comme la Physique, la Mécanique, les Géosciences, l'Astrophysique, la Chimie ...
 - Depuis une 10aine d'années on constate de nouveaux acteurs comme la Biologie, l'Économie, les Sciences Sociales, les Langues ... toutes les communautés scientifiques sont concernées
- Les besoins explosent :
 - en calcul distribué classique (CPU, cœurs)
 - en calcul avec accélérateurs (GPU)
 - en stockage de données associées



Calcul: le HPC en Europe

- Organisé en Tier
- Calcul
 - Tier0 : SuperMUC-NG
(Allemagne) ~ 300 000 cœurs
 - Tier1 : IDRIS ~85 000 cœurs ; ~ 3000 GPU
 - Tier2 : CALMIP (Toulouse)
~13000 cœurs, ~60 GPU
Tier2 = mésocentre
- Modèle économique dominant: accès sur projet (gratuit pour les utilisateurs) ; quelques Tier2 payants à l'heure (<10 %)
- Missions des Tier2 : développement, petite production, formation, mutualisation, proximité, flexibilité



Les principaux acteurs en HPC

5 acteurs principaux actuellement:

- CCIPL (UN)
- BiRD (INSERM, UN, Biologie)
- ICI (ECN)
- MathStic (UA)
- INFRALAB (LMU)

Objectifs principaux du projet GLiCID

- avoir un seul acteur calcul Tier2 en Région
- avoir plus de ressources et de services pour un coût équivalent
- mutualiser les ressources et les RH des différents acteurs
- accueillir les projets PIA3 (Mesonet (ECN) et MuDiS4LS (IFB, BiRD))



	Utilisateurs actifs	CPU cœurs	GPU	CPU.h (10 ⁶ h)
CCIPL	155	5500	27	28.4
BiRD	142	450	9	1.5
ICI	130	6300	18	19
UA	30	1000	10	8.4
LMU	~50	1900	90	1

Le projet d'UAR GliCID en quelques chiffres

- 1 UAR = unité d'appui et de recherche
- 5 membres :
 - Centrale Nantes
 - Inserm
 - UA
 - UN
 - LMU
 - En attente du positionnement du CNRS
- 4 sites au démarrage : Angers, Le Mans, Centrale Nantes et UN
 - A l'horizon 2026 : 1 seul site pour les équipements (datacenter régional)
- Environ 400 utilisateurs en 2021 dans les différents sites
- 6M€ dans le CPER 2021-2027 pour renouveler les équipements
- Objectif : 130 millions d' heures de calcul chaque année à l'horizon 2027

Focus UA



Utilisateurs potentiels

Pôle Matériaux : Moltech (collab LERIA) + Lphia

Pôle Santé : génomique, imagerie ..

Pôle végétal : IRHS - équipe Imorphen

Pôle SHS : Userlab

...

Opportunité de disposer de moyens pérennes et maintenus par une équipe technique régionale mais avec des contacts de proximité (DDN)

Les missions de l'UAR Glicid

- Structure transversale au service des personnels des équipes et unités de recherche
- Mise à disposition de moyens pour le calcul intensif et l'exploitation des données de la recherche ayant un lien avec le calcul
- Regroupement et mutualisation des infrastructures

Les tutelles de Glicid

- Les 5 établissements à l'initiative de la création de l'UAR : Centrale Nantes, UA, LMU, UN, Inserm
- Le CNRS est informé de la démarche, et doit définir sa position à l'échelle nationale avant de se positionner.

Les tutelles apportent des moyens en fonctionnement et RH (ingénieurs, techniciens et personnels de direction)

La gouvernance

- Un.e directeur.trice et quatre directeurs.trices adjoints.es, chacun.e issu d'un établissement = le comité de direction
 - Instance opérationnelle de l'UAR : valide le budget annuel, prend les décisions d'investis autorise les nouveaux utilisateurs, gère le flux de projets
 - le.la responsable du Datacenter mutualisé y est invité.e
- Un comité de pilotage, qui réunit les cinq tutelles
 - Se réunit tous les ans
 - Se prononce sur
 - les orientations de l'Unité,
 - le budget prévisionnel et la demande de les moyens attribués par le tutelles à l'UAR,
 - la politique tarifaire
 - la répartition de coûts entre partenaires
 - la politique d'accès aux ressources

Instances consultatives

- **Conseil d'unité** : tous les personnels affectés à l'unité
 - Se réunit a minima une fois par an
 - Instance de consultation des personnels sur toute mesure relative au fonctionnement de l'Unité, sur la répartition des moyens communs, et plus généralement sur toute question que le Directeur/la Directrice juge utile de lui soumettre.
- **Comité des utilisateurs** : représentants des unités de recherche et des utilisateurs privés
 - Se réunit a minima une fois par an
 - Instance de concertation sur les équipements à acquérir et d'information sur les règles de fonctionnement interne de l'unité.

Les moyens

Les tutelles s'engagent à mettre à disposition :

- Des moyens matériels : équipements existants. Dans un premier temps, pas de locaux en propre, mais utilisation des locaux des datacenters, composantes et unités de recherche.
- Des moyens en fonctionnement : prise en charge des fluides
- Des moyens financiers : dotation récurrente + accès aux appels d'offres internes de chaque établissement
- Des moyens humains :
 - Affectation à l'UAR des personnels de direction et des personnels techniques (dont IR)
 - sur une quotité de temps à définir
 - Pas de C ou EC affectés à titre principal à l'UAR (hors personnels de direction)
 - Sur les fonctions de gestion : besoin estimé à 0,5-0,8 ETP de gestionnaire ?
- Investissements : chaque établissement peut faire des acquisitions en propre, en concertation avec les autres tutelles

Phasage des investissements

- 2021 :
 - Mise en route de la structure technique GLiCID. Arrivée des premiers équipements communs : 400k€ DRARI
 - Création de l'UAR Glicid
- 2022
 - Première tranche du CPER + PIA3. Localisation temporaire : Datacenter UN et salle ECN
 - Obtention du statut d'UAR CNRS ?
- 2024
 - Deuxième tranche du CPER. **Localisation:** Datacenter DACAS
 - **Déménagement** de la 1ère tranche dans le Datacenter DACAS
- 2026
 - Troisième tranche du CPER. **Localisation:** Datacenter DACAS

Calendrier pour la création de l'UAR

- Le comité de pilotage de l'UAR Glicid a été installé le 28 juin 2021.
- Les cinq établissements (Centrale, Inserm, LMU, UA, UN) ont validé la proposition de création de l'UAR Glicid et les termes de la convention
- Chaque établissement doit ensuite valider cette proposition suivant ses procédures internes :
 - UA : commission de la recherche du 20 septembre 2021
 - UN : commission de la recherche du 18 octobre 2021
 - LMU : commission de la recherche du 14 octobre 2021 -date à confirmer
 - Centrale Nantes : conseil scientifique du 22 septembre 2021
 - Inserm : procédure à confirmer.
- La signature de la convention et la création de l'UAR sont prévues au plus tard le 1er janvier 2022.

VOTE

Affaires générales et statutaires

- Election membres du bureau de la CR

Bureau de la CR

Nouveaux membres

Pôle Maths-STIC

Christelle JUSSIEN → **Vincent BARICHARD**

Pôle Santé

Pierre-Marie ROY → **Audrey ROUSSEAU**

ELECTION

Questions diverses

Calendrier

Lundi 11 octobre 2021 – 14h30

Mardi 16 novembre 2021 – 14h30

Lundi 6 décembre 2021 – 14h30